

RÉDACTION ET
ADMINISTRATION
88, Avenue de Pérolles

TELEPHONES

Rédactions : 13.09
Abonnements : 3.79
Compte post. 115 54

PRIX DES ABONNEMENTS :
1 m 3 m 6 m 12 m.
Suisse 2.50 6.— 9.— 18.—
Etranger 4.50 10.— 19.— 38.—

LA LIBERTÉ

ANNONCES
PUBLICITAS S. A.

Fribourg
Rue de Romont, 9

Téléphone 6.40

PRIX DES ANNONCES

Le millimètre sur une colonne
Canton 8 1/2 ct. — Suisse 10 ct.
Etranger 12 ct. — Réc. 25 ct.

Journal politique, religieux, social

NOUVELLES DU JOUR

M. von Papen contre la démagogie hitlérienne.

M. Barthou a vu hier M. Dollfuss.

La déclaration ministérielle de M. de Broqueville.

Nouvelles révélations sur l'affaire Stavisky.

La grande masse du peuple allemand ne sait rien des excellentes choses que le vice-chancelier von Papen a dites à Marburg dimanche et qu'elle approuverait certainement, si elle les connaissait. Le ministre de la propagande Goebbels, que le discours de M. von Papen atteignait en pleine poitrine, a maintenu sa défense de publier, malgré la réclamation que le vice-chancelier a dû adresser à ce sujet à Hitler. Seulement, pour ménager M. von Papen, on répand qu'il a quasiment recommandé qu'on ne publiât pas son discours pour ne pas fournir des armes aux mauvais esprits qui l'interpréteraient de travers ! Croira qui voudra cette histoire de nourrice.

Le discours de M. von Papen a rendu public ce que beaucoup d'Allemands pensent et se disent en confidence au sujet des affaires de leur pays. Ce n'est pas pour rien que les chefs hitlériens ont entrepris une grande campagne de discours et d'articles de journaux contre « les critiqueurs, les mécontents, les pessimistes, les broyeurs de noir ». Si cette campagne a été jugée nécessaire, c'est que le mécontentement fait de grands ravages dans l'opinion allemande. Pour lui donner un dérivatif, les chefs hitlériens dénoncent la réaction conservatrice, l'aristocratie, les pasteurs rénitents et le clergé catholique. Ils mettent l'accent sur les réformes sociales que doit accomplir le Troisième Reich et font croire qu'elles sont menacées par une conjuration des tenants de l'ancien régime. M. von Papen n'a pas voulu laisser ces attaques sans réponse. Il a pris à son tour l'offensive et a vigoureusement dénoncé comme de faux prophètes les « doctrinaires fanatiques » à la Goebbels.

On dit que, secrètement, Hitler est d'accord avec M. von Papen et que, pour peu qu'il fût assuré d'appuis assez puissants, il ferait front à son tour contre ses lieutenants démagogues.

Le président Hindenburg et un grand nombre de notabilités du monde conservateur et industriel auraient fait parvenir à M. von Papen leurs félicitations pour son discours de Marburg.

Ce coup de clairon a sonné le rassemblement des esprits pondérés, qui assistent avec une inquiétude croissante aux ravages de la démagogie hitlérienne.

M. Barthou, ministre français des affaires étrangères, qui se rend, comme on sait, à Bucarest, où il s'entretiendra aujourd'hui, mercredi, avec les dirigeants de la Petite-Entente, a eu hier soir, à son passage à Vienne, une conversation avec le chancelier Dollfuss.

M. Barthou s'est notamment informé de la situation intérieure de l'Autriche et le chancelier Dollfuss a montré que les actes terroristes causent au pays un grave préjudice économique. M. Barthou a prié M. Dollfuss de l'avertir dans le cas où la propagande nationaliste-socialiste prendrait une tournure inquiétante.

Le ministre français a l'intention de soumettre aux dirigeants de la Petite-Entente un nouveau projet d'alliance française. M. Barthou déclarerait enfin qu'il s'opposera à toute tentative, même déguisée, de restauration des Habsbourg.

Le nouveau cabinet de Broqueville s'est présenté hier après midi, mardi, devant le Parlement belge.

La déclaration ministérielle a marqué d'abord la volonté du gouvernement de poursuivre, avec un élan nouveau, l'effort de

redressement, « qui a reçu, depuis dix-huit mois, l'approbation du Parlement » ; les difficultés ont encore grandi et le moment est venu de rassembler toutes les forces de la Belgique.

Le gouvernement entend placer la restauration économique et financière du pays au premier plan de ses préoccupations. Quant au problème monétaire, il ne se pose pas pour le franc belge : l'équilibre du budget sera maintenu et les dépenses seront ramenées à un niveau qui tienne compte de la réduction du revenu national.

A la fin de sa déclaration, M. de Broqueville a annoncé qu'il demanderait prochainement, dans un cadre nettement délimité, les pouvoirs nécessaires afin de prendre les mesures exigées pour l'accomplissement de son œuvre de restauration économique et financière. Le premier-ministre a, enfin, laissé entrevoir la possibilité d'une dissolution.

La Chambre a froidement accueilli la déclaration ministérielle.

Malgré tout, on croit que le gouvernement réunira une majorité, certes assez faible, mais cependant suffisante, et qu'il obtiendra les pleins pouvoirs qu'il a demandés.

A Paris, toutes les fois que les commissions d'enquête sur les affaires Stavisky et sur les événements du 6 février paraissent près de terminer leurs travaux, des faits nouveaux viennent tout remettre en question.

En ce qui concerne le 6 février, des déclarations récentes attribuées à M. Frot, qu'on lira plus loin, paraissent devoir, si elles sont confirmées, provoquer une nouvelle comparution du ministre de l'Intérieur du cabinet Daladier.

A la commission Stavisky, avant-hier, lundi, et hier, des déclarations importantes ont été faites sur les derniers jours de Stavisky et sur sa mort. Le docteur Camboulives, député socialiste dissident, a chargé le président de la commission de poser à la justice quelques questions relatives à l'arme avec laquelle l'escroc se serait donné la mort, à la position du cadavre, etc., et à propos desquelles il a déclaré que, si elles restaient sans réponse, toutes les hypothèses seraient permises. On notera, d'autre part, l'opinion d'un grand chirurgien français, le docteur de Martel, qui, dans des déclarations faites au *Journal*, de M. Bailly, a conclu catégoriquement au crime, tant en ce qui concerne Stavisky que le conseiller Prince.

Un autre fait a provoqué de nombreux commentaires : des pièces importantes ont disparu de certains dossiers. Il s'agit, notamment, d'un reçu d'une somme versée par Stavisky à l'ex-président d'une association d'anciens combattants et d'une convention qui expliquait la nature de l'opération et mettait hors de cause le signataire du reçu. On fit usage contre lui du reçu seul et il dut donner sa démission de président de l'association. Or, à ce moment, les pièces qui devaient être versées à l'instruction se trouvaient entre les mains du secrétaire de M. Chautemps, alors président du Conseil. Comment y étaient-elles parvenues et où sont-elles allées ensuite ? La justice n'en trouve plus trace.

Tous ces faits ont donné une nouvelle impulsion aux travaux de la commission d'enquête, d'autant plus que hier, après midi, la déposition du second compagnon de Stavisky à Chamonix, Pigaglio, a fait apparaître de nouvelles contradictions. La commission en a été à tel point émue qu'une séance de nuit extraordinaire a été décidée, à laquelle ont été convoqués d'urgence l'ex-sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil Mar-

combes et le député Bonnaure, actuellement à l'infirmerie de la prison de Fresnes.

Bonnaure, dont on a appris hier que c'est lui qui a mis la police sur la piste de Stavisky, a refusé de comparaître sous prétexte de maladie.

La réforme des Chemins de fer fédéraux

On nous écrit de Berne :

Il serait inexact de dire que M. Pilet, président de la Confédération et ministre des communications, ait présenté aux Chambres, en faisant son exposé au sujet des comptes des Chemins de fer pour 1933, son projet de réforme de cette entreprise.

M. Pilet a seulement annoncé son projet, mais il l'a annoncé pour le lendemain, pour ainsi dire ; le projet, tout prêt, a été en effet expédié mardi aux membres du conseil d'administration des Chemins de fer et peut-être à d'autres sommités du monde politique et administratif.

Le chef du Département des Chemins de fer a constaté qu'il s'agit d'un avant-projet personnel, qui n'engage pas le gouvernement fédéral, mais qui est soumis à l'opinion publique. Sera-t-il bien accueilli ? C'est possible, a dit l'auteur du projet, avec une réserve qui paraît un peu exagérée.

M. Pilet est d'avis que ce sera une affaire de longue haleine, qui peut durer des années avant de devenir loi. Et, sans tarder, il a ajouté à son projet de loi un second projet d'arrêté urgent autorisant le Conseil fédéral à prendre certaines mesures préparatoires : inaugurer le trafic par automobiles, remplacer les fonctionnaires et ouvriers quittant le service par des employés engagés par contrat, etc.

Il est permis de craindre que cet arrêté provisoire n'ait pour effet de retarder l'élaboration de la loi définitive. Ce provisoire pourrait durer longtemps.

Le chef du Département a fait entrevoir les points décisifs de son projet. Cherchons à les préciser d'après nos renseignements.

Les Chemins de fer deviendront une entreprise autonome, avec personnalité juridique distincte. L'Etat leur cédera, pour être administré et exploité, tout son réseau et toutes les recettes. En revanche, ils devront verser à l'Etat un intérêt de 4 % sur les deux milliards de la dette nette, tandis que 400 millions de capital de dotation ne payeraient intérêt que si les bénéfices le permettent.

Les Chemins de fer fédéraux peuvent être autorisés par le Conseil fédéral à remplacer la traction sur rail par la traction sur route. Ils devront faire face aux travaux et constructions et achats de matériel par leurs propres moyens, une augmentation de la dette nette de deux milliards n'étant admissible que par un arrêté soumis au référendum ; d'autre part, toute construction ou acquisition de ligne nouvelle serait soumise au référendum.

Cette barrière sera sans doute efficace, mais il y a plus : le règlement des conditions d'engagement et de traitement du personnel est laissé à l'entreprise elle-même, sous réserve de l'approbation du Conseil fédéral. C'est capital et c'est de là que dépend l'assainissement financier de l'entreprise. Les compétences du conseil d'administration et de la direction (dont la composition ne subirait pas de changements, paraît-il) sont réparties de façon à concentrer le pouvoir et l'autorité entre les mains de quelques chefs vraiment responsables, mais suffisamment armés pour faire marcher les affaires. Les Chambres n'auraient plus à s'occuper des budgets, qui resteraient soumis à l'approbation du Conseil fédéral en ce qui concerne le budget des constructions.

Quatre points sont essentiels : la séparation financière entre l'Etat et les Chemins de fer ; la fixation d'une limite stricte de l'endettement et des constructions ; le remplacement de la loi sur les traitements par un règlement autonome, approbation gouvernementale réservée ; la concentration de la direction.

Si une réforme doit se faire (personne n'en doute), elle se fera dans le cadre de ces dispositions essentielles ou elle ne sera qu'un trompe-l'œil.

La lutte va commencer. Souhaitons que les hommes appelés à sauver le crédit du pays et à mettre fin à un enlisement dangereux soient compris par la majorité du peuple !

Il y va de notre crédit national et du salut du franc.

Conseil national

Séance du 19 juin

Le code des obligations

M. Schmid (Argovie), socialiste, présente un amendement selon lequel, si le dividende excède 5 %, la société est tenue de verser au moins 10 % du bénéfice annuel à un fonds de crise en faveur de son personnel, à moins qu'elle n'affecte un montant au moins égal à d'autres œuvres de bienfaisance.

Ces propositions sont combattues par les rapporteurs, MM. Scherer et Aeby. Ils estiment que ce serait créer une injustice que de soumettre les sociétés à cette obligation, alors que les particuliers, propriétaires de grosses entreprises, y échapperaient.

M. Abt (Argovie), radical, combat de son côté ces propositions qui limitent la liberté nécessaire aux sociétés commerciales.

M. Wick (Lucerne), conservateur, appuie la proposition Schmid, qui ne porte aucun dommage aux sociétés anonymes et est conforme aux obligations sociales qu'elles doivent assumer.

Il propose le renvoi à la commission. Cette motion d'ordre est acceptée par 54 voix contre 40.

Les art. 676-695 traitent des droits et obligations des actionnaires.

A l'art. 676, M. Schmid propose que, si une réserve est employée à la distribution de dividende, le compte de profits et pertes doit l'indiquer.

M. Wetter (Zurich), radical, combat cette proposition, qui est contraire au principe des réserves latentes, consacré par la loi.

M. Baumann, chef du département de la justice, estime l'amendement Schmid superflu.

L'amendement Schmid est repoussé.

A l'art. 689, M. Meyer (Lucerne) propose que la procuration ne puisse être accordée que pour une seule assemblée générale et que le fondé de procuration doive présenter des pouvoirs écrits.

La commission accepte ce texte avec quelques modifications de forme.

M. Meyer (Lucerne), radical, propose le renvoi à la commission.

L'article 689 est adopté selon les propositions de la commission.

L'article 691, relatif à la participation sans droit à l'assemblée générale, est renvoyé à la commission sur la proposition de M. Meyer, qui a présenté des amendements.

L'article 692bis prévoit des actions à droits privilégiés.

M. Weber (Zurich), socialiste, propose la suppression de cet article.

M. Wetter en propose le maintien avec les rapporteurs, MM. Scherer et Aeby. L'article est maintenu.

Les articles suivants traitent de l'organisation de la société anonyme, notamment de l'assemblée générale.

L'article 701 dispose que, lorsque la société possède un capital social d'au moins un million de francs ou qu'elle a émis des obligations au porteur, elle est tenue, après l'approbation du bilan et du compte de profits et pertes par l'assemblée générale, de déposer ces documents au bureau du registre du commerce, où ils pourront être consultés.

M. Schirmer (Saint-Gall), radical, propose que cette obligation soit étendue sans distinction à toutes les sociétés.

M. Farbstein (Zurich), socialiste, propose que la société soit tenue de publier dans la *Feuille officielle du commerce* le bilan et le compte de profits et pertes.

Les rapporteurs acceptent le renvoi de la proposition Schirmer à la commission. Il en est ainsi décidé.

M. Baumann, chef de la justice, estime qu'on exagère fortement la valeur de cette publication.

La proposition Farbstein est repoussée à une majorité évidente.

La discussion est interrompue et la séance levée à une heure.

MM. Schüpbach, von Weber et Roulet sont délégués à l'ouverture du Tir fédéral de Fribourg.

M. Reinhard (Berne), socialiste, dépose une interpellation sur les nouvelles interdictions de journaux suisses en Allemagne.

Conseil des Etats

Séance du 19 juin

La gestion fédérale

M. Motta, chef du Département politique, répond d'abord à M. Læly, qui, en sa qualité de rapporteur de ce chapitre, avait soulevé la question des interdictions de journaux suisses en Allemagne.

Il rappelle que, le jour même où il s'expliquait à ce sujet au Conseil national, des nouvelles alarmantes nous parvenaient de nouveau d'Allemagne. Des journaux suisses avaient été confisqués surtout à cause des nouvelles qu'ils avaient publiées sur la situation en Autriche.

Le Conseil fédéral a chargé immédiatement M. Dinichert, notre ministre à Berlin, de demander une entrevue avec les hommes responsables de ces mesures et de leur déclarer que le gouvernement suisse se verrait obligé de recourir à des mesures de rétorsion si l'Allemagne ne modifiait pas son attitude à l'égard de notre presse. Cette entrevue a eu lieu et nous devons attendre son résultat.

Le Conseil fédéral est décidé à ne pas reculer au besoin devant les mesures nécessaires.

En ce qui concerne la question russe, M. Motta souligne le changement d'attitude que dénote, de la part des Soviets, leur intention de faire une demande d'admission à la Société des Nations. Si la Russie pose sa candidature, elle sera certainement reçue. Quelle sera l'attitude de la Suisse ?

Un vote affirmatif qui froisserait profondément les sentiments d'une bonne partie de notre population n'entre pas en ligne de compte. Il nous reste le choix entre l'abstention et le vote négatif.

M. Motta n'est pas certain que les troubles qui se sont manifestés à Genève et ailleurs soient la conséquence directe de la présence d'une délégation soviétique à la conférence du désarmement. Nous n'aurions d'ailleurs aucun moyen d'empêcher les Russes de venir à Genève. Le pacte est formel sur ce point. Mais il oblige aussi le secrétariat de la Ligue de veiller que la mission soviétique ne devienne un foyer d'agitation révolutionnaire.

La gestion du Département politique est ensuite approuvée.

On passe au Département militaire, qui est également approuvé.

On reprend la loi sur les banques et on liquide sans débat un certain nombre d'articles.

L'ensemble de la loi sur les banques est adopté par 26 voix sans opposition.

Séance levée à 12 h. 45.

Séance de relevée

Le Conseil a discuté le projet urgent élaboré par le Conseil fédéral sur la demande de la commission pour la loi bancaire et subordonnant, jusqu'à promulgation d'une loi fédérale spéciale, à une autorisation et à la surveillance des autorités fédérales l'exportation des sociétés d'épargne pour prêts de construction.

M. Keller (Argovie), radical, a fait rapport. Il s'agit d'une mesure reconnue indispensable pour protéger l'épargne confiée à ces institutions et garantir une répartition judicieuse et équitable des prêts. Bien administrées, ces caisses peuvent rendre au public des services appréciables.

L'arrêté ne précise pas les mesures qui seront prises par une délégation de pouvoirs; il autorise le Conseil fédéral à légiférer. C'est un procédé extraordinaire auquel la commission ne s'est ralliée qu'en considération de l'urgence de la réglementation. L'ordonnance d'exécution sera soumise à une commission d'experts dont feront partie les représentants des entreprises visées. Elle devra entrer en vigueur dans le courant de cette année.

M. Klæti (Zurich), socialiste, s'est opposé à cette délégation de compétences. Il a voté contre l'entrée en matière. Celle-ci a été décidée par 28 voix et l'arrêté adopté par 26 voix contre une. La séance a été levée à 19 heures.

LES GROUPES

A la séance du groupe conservateur, M. le conseiller national Walther (Lucerne), président, a rappelé la mémoire de l'ancien conseiller aux Etats Huber, d'Altdorf. Puis, le président du groupe et le conseiller national Schneller ont parlé de la révision de la constitution fédérale. Il n'a pas été pris de décision, mais le groupe a estimé que le parlement ne devrait lui-même prendre aucune décision en vue d'une révision totale, avant l'aboutissement de l'initiative demandant cette révision.

Le groupe radical s'est réuni hier soir mardi. M. Stadler, conseiller national (Uster), a parlé de l'arrêté fédéral sur l'extension des mesures judiciaires pour la protection des paysans dans la gène. La commission du Conseil national, a-t-il dit, a, sur différents points, pris des décisions qui diffèrent de celles du Conseil des Etats. Elle approuve l'entrée en matière mais ne pourra présenter son projet que pour la session de septembre.

M. Helbling, conseiller national (Granges), a parlé en faveur de l'amélioration de la situation des fermiers.

M. Berthoud, conseiller national (Neuchâtel), a préconisé l'établissement d'un programme pour

restreindre l'endettement des paysans. M. Baumann, conseiller fédéral, a recommandé l'adoption du projet, de même M. Schulthess. Il n'a pas été pris de décision.

Après cette discussion, M. Schirmer, conseiller national (Saint-Gall), a préconisé une aide rapide en faveur des artisans dans la gène. M. Schulthess a annoncé que, en septembre, un vaste projet sera présenté sur la création d'occasions de travail.

Le « Temps » et la Suisse

L'article du pseudo-Poulaine qui dénonçait la Suisse comme une usine d'armement a valu au Temps de Paris une série de protestations.

En voici deux :

Monsieur le directeur,

Nous avons l'honneur de nous référer à l'article : « La fabrication et le commerce des armes en Suisse », qui a paru dans le numéro 26569 du 29 mai de votre journal qui nous a été remis par un ami d'affaires.

Nous renouons à discuter le contenu de cet article en tant qu'il s'agit de généralités ou de firmes autres que la nôtre, et nous nous bornons à nous prononcer sur ce qui est dit sur notre société.

En premier lieu, nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait qu'il n'est pas exact que notre société ait seulement récemment commencé à s'occuper de la fabrication d'armes. Notre entreprise a été fondée en 1853 et elle fabrique des armes depuis 1863; en dehors de la Fabrique fédérale d'armes à Berne, notre société est restée pendant plusieurs décades la seule fabrique d'armes en Suisse et l'occupation de notre département d'armes consiste pour une forte part en livraisons aux autorités militaires suisses. Nous avons été la première usine qui a fabriqué un fusil militaire à répétition, à savoir le fusil Vetterli, inventé par le directeur de notre société à cette époque, M. Vetterli. Le fusil Vetterli a été mis en fabrication dès 1869.

Nous prenons, en outre, la liberté de vous faire remarquer que notre société a un caractère essentiellement suisse; le personnel, ainsi que la direction, sont de nationalité suisse; il en est de même du conseil d'administration, qui est composé de personnages prépondérants. Nos actionnaires sont également citoyens suisses.

Nous vous dirons, en outre, que, par principe, nous ne livrons pas d'armes à destination inconnue ou à des organisations illégales, et en tant qu'il s'agit de fournitures pour l'étranger, nous n'acceptons des commandes que pour des gouvernements reconnus.

De plus, nous tenons à constater que nous n'avons aucune convention avec une fabrique étrangère quelconque et que nous sommes financièrement absolument indépendants.

Société industrielle suisse.

Seconde lettre au Temps :

Monsieur le directeur,

Nous lisons dans le numéro 26569 de votre honorable journal du 29 mai un article signé par M. Robert Poulaine, intitulé : « La fabrication et le commerce des armes en Suisse », et qui dit textuellement ce qui suit :

« De Dornach (canton de Soleure), la Metallwerke A. G. exporte en Allemagne, sous la vigilance de ses directeurs, d'origine germanique, des pièces détachées et des engins (mitrailleuses) presque entièrement montés. »

Ces assertions sont en tout point erronées. Les usines métallurgiques S. A., à Dornach, n'ont pas d'administrateurs, pas plus que de directeurs, d'origine allemande ou Allemands. Le conseil d'administration et la direction sont composés exclusivement de personnes de nationalité et d'origine suisses.

Dans les usines métallurgiques S. A., à Dornach, on ne fabrique pas de pièces détachées ni de pièces d'aucune espèce pour mitrailleuses. Cette fabrication n'a jamais été effectuée à Dornach. Il n'y a, dans les usines métallurgiques S. A., à Dornach, aucun ouvrier occupé à la fabrication de pièces quelconques détachées d'armes ou d'engins presque entièrement montés. Dornach est une usine de laminage qui produit des planches et des barres en laiton et en cuivre.

Les usines métallurgiques S. A., à Dornach, ont même à tel point réduit la fourniture en Allemagne de ces articles que leur exportation dans ce pays est pour ainsi dire tombée à zéro. Par contre, notre maison se félicite de compter en France une notable et nombreuse clientèle qui sait apprécier la bonne qualité de nos produits.

Eu égard à notre clientèle française, nous exigeons que les assertions erronées, parues dans votre honorable journal, sous la signature de M. Robert Poulaine, soient démenties.

A l'intention du ministère français des affaires étrangères, nous avons déjà fait des démarches en vue d'une rectification officielle, auprès de la représentation diplomatique de France en Suisse.

Usines métallurgiques S. A., Dornach.

Notre défense nationale

M. Savoy, député aux Etats, a posé la question suivante lors de la discussion de la gestion du Département militaire :

Monsieur le Président, Messieurs,

Le Conseil fédéral soumet en ce moment au Parlement un projet de loi qui renforce le service d'instruction de l'armée. Depuis quelques années, diverses mesures ont été prises en vue d'augmenter la force de nos troupes.

J'ai donné mon entière adhésion à toutes les mesures qui ont été proposées en vue de renforcer l'armée, et je salue avec plaisir les projets nouveaux que le Conseil fédéral nous présente, pour améliorer l'instruction de nos troupes.

La politique que suit le Conseil fédéral est, du reste, conforme à celle qui est suivie par plusieurs pays qui nous environnent. Nous ne pouvons pas ignorer que les efforts tentés en vue d'arriver à des limitations d'armement ne sont pas loin d'avoir échoué. Nous ne pouvons pas ignorer que les pays qui ont fait l'expérience de la guerre de 1914 ont pris des dispositions pour éviter de nouvelles surprises. Nous ne pouvons pas ignorer que la trouée par laquelle la ruée de 1914 s'est opérée est aujourd'hui fermée par un système de fortifications qui aura comme conséquence probable de faire envisager le choix d'une autre route, et cette route pourrait bien être choisie à travers notre pays, si notre frontière nord n'offre pas plus de résistance, comme c'est le cas à l'heure actuelle.

Depuis longtemps, on se préoccupe, en Suisse, dans différents milieux, soit militaires, soit civils, de ce grand problème de la fortification de notre front nord. Je ne veux pas entrer dans le développement des arguments d'ordre technique, stratégique ou tactique, qui sont invoqués en faveur du projet de fortification de notre front nord, mais il me paraît résulter des arguments que j'ai eu sous les yeux qu'il y aurait un grand avantage pour la sécurité de notre armée et pour la défense de notre territoire, à ce que nos divisions puissent s'appuyer sur un système de fortifications établi avant l'entrée en conflit des armées.

Le moment n'est-il pas venu de reprendre l'étude du problème, cela d'autant plus que nous disposons, en ce moment-ci, d'un certain nombre de travailleurs qui pourraient être utilement occupés à des travaux dans le genre de ceux dont nous parlons ?

La dépense qu'occasionneraient ces fortifications ne grèverait pas beaucoup notre budget, si nous songeons que, au lieu de payer des allocations de chômage, on payera des journées de travail aux chômeurs qui seraient employés à l'exécution des travaux dont nous parlons.

Je ne veux pas aborder la question de l'utilité et des effets qu'on peut attendre de la fortification d'un territoire. Cette question est toujours très âprement discutée, mais on oublie souvent que, si une fortification ne résiste pas à tous les chocs, elle a cependant le mérite de jouer un rôle important. L'exemple de Liège, en 1914, est bien typique à cet égard.

J'ai pensé, en présence du fait que l'opinion publique se préoccupe vivement en Suisse de la question de la fortification de notre front nord, depuis que la Belgique et la France ont fortifié leurs frontières, qu'il y aurait intérêt à ce que le Conseil fédéral eût l'occasion de s'expliquer sur cette question.

Les dissidences dans les « fronts »

L'organe du Front national, *Die Front*, annonce que, par décision du grand chef Henne, l'ancien grand chef Ernest Biedermann est exclu du parti pour avoir clandestinement noué des rapports avec la Nouvelle Suisse et s'être, par là, rendu coupable de trahison.

M. Ernest Biedermann, professeur à l'Ecole cantonale de Zurich, a été le promoteur de la fondation du Front national. Il faisait partie d'un groupe dissident du Nouveau Front, mouvement de la jeunesse libérale, né à l'université de Zurich. Biedermann et ses amis se séparèrent du Nouveau Front, à propos des corporations, dont ils estimaient qu'il n'y avait pas besoin pour la régénération de la Suisse, et parce que le Nouveau Front n'avait pas une allure assez patriotique. Ils fondèrent le Front national. Une rivalité entre M. Biedermann et M. Robert Tobler, tous deux prétendants au rôle de grand chef, était au fond de cette scission. Elle prit fin en 1933, par l'absorption du Nouveau Front dans le Front national. M. Biedermann eut la direction générale et M. Tobler celle du groupe zuricois. M. le colonel Sonderegger fut le parrain du nouveau-né, qu'il présenta au public, dans une conférence.

Mais les rivalités persistaient dans l'état-major du Front national. Elles ont abouti, après diverses péripéties, à la promotion de M. Rolf Henne, de Schaffhouse, à la direction du Front national, tandis que le colonel Sonderegger et d'autres, ayant quitté le Front national, fondèrent le *Volksbund*, où ne tardèrent pas à se manifester les mêmes compétitions personnelles, qui donnèrent lieu à l'exode du colonel Sonderegger et de ses amis et à la fondation du *Volksfront*.

Quant à M. Biedermann, il appartenait au groupe extrême du Front national.

Le 1^{er} août à Bâle

Le chef du Département de police de Bâle a interdit toutes manifestations communistes dans les rues et sur les places publiques pour le 1^{er} août.

Echos de partout

La condamnation du comte de Ségur

De Maurice Prax, dans le *Petit Parisien* :

J'ai dit, ici même, trop souvent tout le mal que je pensais des chauffards qui s'enfuient après avoir provoqué un accident pour ne pas considérer que Guillaume de Ségur a été frappé justement, quoique sévèrement, par les juges de Pontoise. Sa faute était impardonnable. On n'arrive même pas à comprendre comment ce malheureux garçon, habituellement sympathique et courageux, ait pu se laisser aller à commettre cette vilaine action, odieuse, lâche, de se sauver après l'affreux accident. Une nuit trop joyeuse et trop copieusement arrosée ne saurait faire excuser cette fuite.

Guillaume de Ségur a été frappé lourdement. On ne saurait dire que son nom et que la situation qu'il tient dans la vie parisienne lui ont valu une indulgence quelconque. Et c'est très bien ainsi, certes. Il a été puni autant que quiconque. Je crois même que c'est la première fois qu'un automobiliste fuyard récolte une année de prison sans sursis. L'exemple sera sans doute salutaire.

Les juges de Pontoise n'avaient pas à se préoccuper du rôle que peut jouer, à la ville, l'époux de Mme Cécile Sorel. Cette considération n'avait rien à faire dans le prétoire et ne pouvait déterminer ni une faveur inique, ni une rigueur inusitée dans un jugement correctionnel. Justice a été faite.

Mais il est à souhaiter, maintenant, que le jugement de Pontoise fasse jurisprudence. On a vu trop souvent des chauffards écraseurs et fuyards, qui n'étaient pas le mari de grande vedette parisienne, récolter des amendes légères et des peines de prison infinitésimales, adoucies encore par la loi de sursis. On a vu de ces écraseurs et de ces fuyards échapper à la correctionnelle, garder leur permis de conduire, leur belle insouciance et leur entière liberté. Il faut qu'on ne voie plus cela. Il faut que le délit de fuite, après l'accident, soit maintenant partout puni comme il vient de l'être à Pontoise. Un an de prison, c'est une leçon qui donne à réfléchir. La leçon doit être donnée à tous ceux qui la méritent.

Mot de la fin

— La réserve d'or allemande n'est plus que de 2,9 % !

— Hitler estime, sans doute, que, par ces grandes chaleurs, le marc n'a plus besoin de couverture.

Pour la langue française

La différence qu'il y a entre le passé défini et le passé indéfini a toujours été subtile. Les grammairiens qui ont voulu l'établir d'une façon catégorique se sont exposés à des contradictions. Le bon grammairien Larousse s'est fondé sur les termes passé défini et passé indéfini pour avancer cette distinction précise : « Le passé défini exprime qu'une chose a eu lieu dans un temps entièrement passé et conçu comme déterminé ; le passé indéfini exprime qu'une chose a eu lieu dans un temps qui n'est pas entièrement écoulé ou qui ne l'est que depuis peu. » Sa distinction est loin de s'appliquer à tous les cas.

La nouvelle terminologie grammaticale a remplacé le passé défini et le passé indéfini par les expressions *passé simple* et *passé composé*, qui ne reposent plus que sur une forme de conjugaison ; mais la nouvelle édition (corrigée) de la grammaire de l'Académie française n'a pas éclairci le cas de l'emploi de l'un ou de l'autre temps.

Il faut consulter l'usage. Or, l'usage est de restreindre de plus en plus, surtout dans la langue parlée, l'emploi du passé simple, qui a des formes très souvent comiques, et de le réserver au récit, tandis qu'on peut employer toujours le passé composé. Ainsi, en parlant à des alpinistes, personne ne leur dira, à moins de paraître se moquer d'eux : « Nous vous observâmes avec la grande lunette d'approche de l'hôtel. A 10 heures, vous parvîtes au sommet ; vous dinâtes un peu au-dessous, puis vous courûtes sur l'arête ; ensuite vous dévalâtes rapidement dans les champs de rhododendrons. »

— Remplacez les verbes au passé simple par le passé composé et vous aurez retrouvé le langage simple.

le lait
Guigoz
est vivant ; il a gardé
ses vitamines

Le discours de M. von Papen

Paris, 19 juin.

Le Figaro, reprenant le discours de M. von Papen, vice-chancelier allemand, estime que s'il a tenu un tel langage, c'est qu'il y a quelque chose de changé ou que quelque chose est sur le point de changer en Allemagne.

Le Figaro ajoute : « M. von Papen ne saurait être confondu avec les « rouspéteurs » que traquent les extrémistes du régime, plus hitlériens que M. Hitler.

« Le vice-chancelier a parlé en même temps que le chancelier, qui parlait lui-même au lendemain de ses entretiens avec Mussolini à Venise.

« Ces coïncidences sont à méditer. Elles paraissent les symptômes d'une évolution de la politique intérieure aussi bien qu'extérieure d'une Allemagne en proie à d'angoissantes difficultés économiques et financières et soucieuse de s'assurer à la fois l'appui des anciens partis nationalistes allemands et catholiques centraux, et les sympathies des gouvernements démocratiques, détenteurs des crédits indispensables au sauvetage du marc. »

Bâle, 19 juin.

On mande de Berlin à la Nationalzeitung, au sujet du discours de M. von Papen, qu'un long entretien a eu lieu lundi entre le chancelier Hitler et le vice-chancelier von Papen. Un accord est intervenu entre eux pour qu'il n'y ait pas une plus large diffusion du discours de M. von Papen, « étant donné que plusieurs passages du discours pourraient provoquer des conclusions erronées ».

Le correspondant ajoute que le vice-chancelier von Papen a ordonné de lui-même qu'on retire de l'impression le texte qui avait été publié comme résumé de ce discours.

Londres, 20 juin.

Le journal conservateur Evening Standard considère que le discours de M. von Papen et son interdiction constituent « le premier signe visible de la fissure causée dans le régime nazi par le regroupement de la droite et de la gauche l'une contre l'autre ».

Le vice-chancelier a exprimé le sentiment de la noblesse alarmée devant la menace d'un partage des terres.

Le journal anglais croit le temps proche où l'un des deux groupes se résoudra à une action violente pour devancer son adversaire.

N'importe quel événement, par exemple la mort du président, conclut l'Evening Standard, peut être le signal d'un conflit dans lequel M. Hitler et son régime disparaîtront à jamais.

Le Star, libéral, se demande si la grosse industrie allemande, qui laisse les mains libres à Hitler pour détruire la démocratie et la liberté, n'aurait pas décidé qu'il ne fait plus l'affaire.

Washington, 20 juin.

Le Baltimore Sun écrit :

Le discours est particulièrement significatif pour qui connaît l'extrême prudence habituelle du vice-chancelier. Il est peu vraisemblable que M. von Papen eût attaqué le hitlérisme aussi vigoureusement et directement, s'il n'avait pas été certain qu'une grande partie de l'opinion publique allemande est prête à le soutenir, tout au moins à désertir la cause de la dictature au premier signal d'un homme assez courageux pour prendre la tête de l'opposition.

MM. von Papen et Nadolny sont tous deux des amis personnels du maréchal Hindenburg et celui-ci est loin d'être aussi accablé par les ans que quelques-uns le prétendent.

Le hitlérisme est en face de la situation la plus sérieuse. La crise sera évidemment assez lente à venir, en raison de la terreur à laquelle est soumis le peuple allemand.

Marburg, 20 juin.

Voici le passage du discours du vice-chancelier sur la question religieuse :

« L'Etat doit se décider. Il doit dire s'il veut être religieux ou laïque. La logique historique exige qu'à l'Etat libéral et laïque de 1789 succède un Etat à base religieuse.

« Il ne faut pas confondre l'Etat religieux qui se base sur une croyance en Dieu vivante avec un Etat laïque où les valeurs matérielles sont parées d'honneurs religieux. Quand de vastes milieux de la population demandent aux autorités de réaliser l'unité religieuse, on doit leur rappeler que nous la possédons dans le christianisme. Les enseignements chrétiens sont la forme religieuse de la pensée occidentale. Une lutte s'engagera au sein du Reich afin de savoir si le nouveau Reich doit être chrétien ou s'il doit se perdre dans un matérialisme pseudo-religieux. Toute idée d'imposer par la force une croyance quelconque échouerait. Les Allemands ne doivent pas abandonner les rangs des peuples chrétiens, car ainsi, il ne leur serait plus possible d'agir avec efficacité dans le continent et l'idée même du Reich serait menacée. »

Sur la liberté de l'individu, M. von Papen a dit :

« L'application de la discipline militaire à la vie collective du peuple ne doit pas contrecarrer les tendances humaines. Chaque homme doit disposer d'heures à consacrer à sa famille, à ses distractions ou à lui-même. Un peuple ne peut être unifié par la terreur, qui découle toujours d'une mauvaise conscience.

« A l'encontre des discours où l'on dit que l'individu ne signifie rien, il faut se souvenir de

la parole du Führer, selon laquelle la valeur personnelle est le principal. »

Conclusion : « Aucun peuple ne peut demeurer en perpétuel état de révolution, s'il veut se maintenir dans l'histoire. Il faut que, un jour ou l'autre, le mouvement révolutionnaire prenne fin, qu'un état social fermement établi soit organisé, et qu'une justice impartiale s'établisse définitivement dans l'Etat. On ne peut rien créer avec une dynamique perpétuelle. L'Allemagne ne peut se lancer dans une aventure dont nul ne peut prévoir à quoi elle aboutirait. L'histoire se déroule d'elle-même ; il n'est pas nécessaire de la pousser sans arrêt.

« Il est temps de parler au peuple, et de le faire dans un sentiment fraternel et respectueux ; il est temps aussi d'empêcher la destruction d'une œuvre entreprise par des hommes courageux et sérieux ; il est temps aussi de faire taire les fanatiques doctrinaires. Le gouvernement entend donner un avertissement solennel à ceux qui ne veulent pas voir que les Allemands sont un peuple vivant au milieu d'autres peuples en Europe ; que les biens et les traditions que nous avons sauvés doivent être maintenus et que nous ne pouvons pas nous permettre de détruire ce qui nous reste encore de solide et de précieux.

« Si l'Europe entend maintenir ses droits dans la conduite du monde, il ne reste plus de temps à perdre pour consacrer toutes ses forces à la renaissance spirituelle de notre continent et pour enterrer toutes les petites querelles. Le monde est en pleine modification, et seul un peuple conscient de ses responsabilités pourra diriger et conduire les destinées de l'univers. Nous autres, Allemands, nous ne sortirons de l'impuissance pour gagner la place qui nous revient que si nous faisons montre d'énergie, de prudence, de sagesse, de force, d'expérience et d'action. L'histoire compte sur nous, mais seulement si nous nous montrons dignes d'elle. »

STAVISKY & C^{ie}

Paris, 19 juin.

M. Joly, qui dirigeait les débats de la première Chambre, a donné sa démission. Celle-ci a provoqué une vive surprise au Palais. On croit que, M. Joly ayant été l'hôte de M. Garfunkel, des explications lui furent demandées par le Conseil de la magistrature à ce sujet. M. Joly aurait répondu par une lettre de démission.

Paris, 20 juin.

Devant la commission d'enquête sur les affaires Stavisky, Pigaglio a déclaré que, si la Sûreté l'avait voulu, elle aurait pu avoir Stavisky vivant. Les gendarmes ont cerné le Vieux Logis d'une façon bruyante et avec une mise en scène voyante, afin de provoquer le suicide par persuasion.

Stavisky lui avait dit son intention de se tuer dans le cas où on viendrait l'arrêter.

Pigaglio a dit que c'était Bonnaure qui avait indiqué à la présidence du conseil la retraite de Stavisky.

La commission a décidé d'entendre Bonnaure et M. Marcombes, ancien sous-secrétaire d'Etat à la présidence du conseil. Celui-ci a confirmé le fait dans les couloirs de la Chambre.

Pigaglio a estimé à 140,000 francs le montant mensuel global des fonds secrets touchés par Dubarry des ministères de l'Intérieur, de la guerre et des affaires étrangères.

Les manifestations parisiennes de février

Paris, 19 juin.

A la commission du 6 février, ont été adoptées des conclusions du rapport Dormann-Vallette, reconnaissant que les associations d'anciens combattants n'étaient pas armées et avaient défilé avec dignité sans manifester violemment.

Parmi les 53 blessés, aucun ne le fut par arme à feu.

Quant aux Croix-de-feu, il n'a jamais été signalé que leurs membres eussent une réserve d'armes.

Au Parlement français

Paris, 19 juin.

Le gouvernement a déposé sur le bureau du Sénat le projet de crédits pour la défense nationale.

Le Sénat a ensuite abordé la discussion du projet sur l'organisation générale de l'armée de l'air.

M. Messimy, président de la commission de l'armée, a demandé au gouvernement un nouvel effort dans le sens de l'unité de commandement de l'armée de l'air et de la marine. Il a demandé tout d'abord la création d'un comité supérieur de la guerre permanent, réunissant les ministres intéressés avec leurs chefs d'état-major. Les chefs des trois armées devront se réunir fréquemment à la présidence du Conseil.

Le maréchal Pétain, après avoir manifesté son désir d'unifier le commandement, a montré la nécessité de voter la loi fixant le rôle du président du Conseil dans l'organisation générale.

Appuyant le ministre de la guerre, M. Doumergue a souligné que l'organisation du haut commandement restait à réaliser. Il a personnellement reconnu, en 1914, que le président du Conseil n'avait pas le pouvoir qu'il semblait avoir.

Le président Doumergue a fait remarquer que, si tous les pays étaient mus par le même sentiment que la France, la paix serait assurée, car, chez nous, il n'y a ni rancune, ni animosité à l'égard d'autres peuples, mais amour de la paix.

Puis le président a insisté encore sur la nécessité d'organiser la présidence du Conseil, et a demandé, jusqu'à ce que cette œuvre fût accomplie, la confiance du Sénat.

Après avoir voté le projet d'organisation de l'armée de l'air, le Sénat s'est ajourné à jeudi matin.

Paris, 19 juin.

La Chambre a agréé sans débat la demande en autorisation de poursuites contre M. Falcoz.

Puis, abordant la proposition de loi modifiant le régime des bouilleurs de cru, l'assemblée, par 286 voix contre 215, a voté la question préalable demandée par M. Georges Menier, député de la Charente, qui avait déclaré que l'adoption de la loi provoquerait une fraude qui ferait perdre 165 millions au Trésor.

Les désordres de la rue en France

Toulouse, 19 juin.

Après les violentes manifestations de lundi soir, la nuit est restée agitée, et plusieurs collisions se sont produites entre les gardes mobiles et les manifestants, dont le nombre, très élevé encore à minuit, allait en diminuant peu à peu.

A 3 heures du matin, le calme a été rétabli. Seuls subsistaient quelques noyaux peu importants, que les agents n'eurent aucune peine à disperser.

Il y a eu trente-huit gardes mobiles blessés, dont deux sont grièvement atteints.

Du côté des manifestants, le nombre des blessés dépasse la cinquantaine. Deux pompiers sont brûlés aux mains et au visage.

Plusieurs agents de la police municipale ont été également blessés.

Lyon, 20 juin.

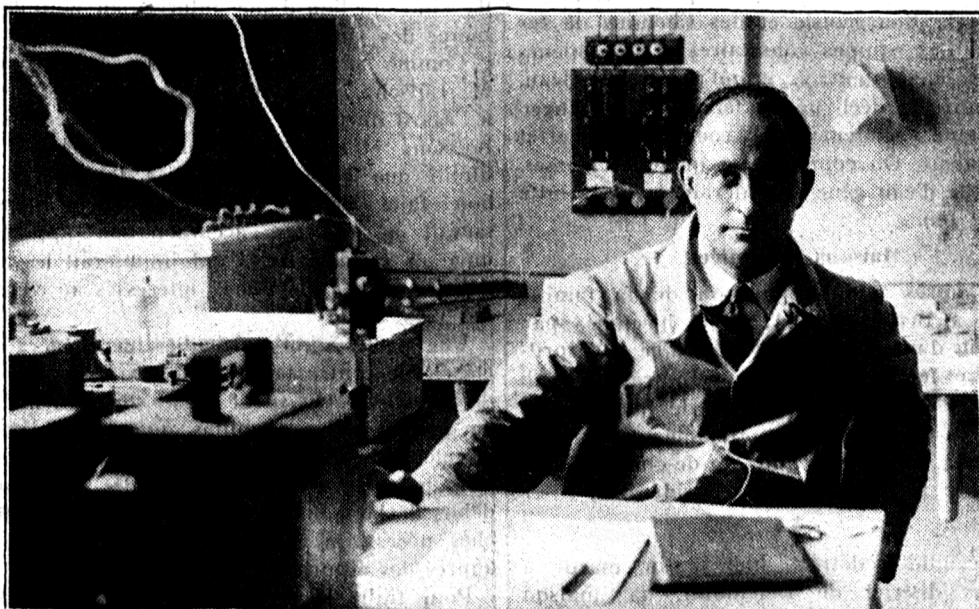
La Solidarité française avait organisé une réunion privée. Des groupes de gauche avaient convoqué leurs adhérents place Carnot. D'importantes forces de police ont formé des barrages dans toutes les rues adjacentes.

Vers 21 h. 15, plusieurs centaines de manifestants ont tenté de forcer les barrages. Les manifestants ont lancé des pierres, tiré des coups de feu et fait partir des pétards.

La police a chargé et a réussi à refouler les manifestants sur la place Carnot.

A 21 h. 30, des pelotons de gardes à cheval ont renforcé le service d'ordre.

Dans le monde savant



Le professeur ENRICO FERMI, de l'université de Rome, membre de l'Académie italienne des sciences, dont les recherches sur la radioactivité artificielle et la désagrégation des atomes ont été annoncées à la séance de l'Académie par le sénateur Corbino, et ont fait sensation dans le monde entier.

LA PAIX FAITE EN ARABIE

Londres, 19 juin.

On mande à l'agence Reuter que les conditions de paix entre Ibn Séoud et l'Iman du Yémen seraient les suivantes :

1. Règlement des questions de frontières ;
2. Renonciation des deux parties à leurs revendications territoriales ;
3. Engagement des deux parties d'adopter une politique extérieure commune et de ne conclure aucun accord préjudiciable à la partie contractante ;
4. Engagement de se porter secours en cas d'agression extérieure.
5. Extradition des criminels et expulsion des agitateurs politiques.

Londres, 20 juin.

L'Iman du Yémen a apposé sa signature hier, mardi, au traité de paix.

LES PIRATES CHINOIS

Londres, 19 juin.

Le ministre de Grande-Bretagne a adressé des protestations énergiques au gouvernement de Nankin et au général Han Fou Tchou, gouverneur de la province de Chantoung, en ce qui concerne l'attaque dont a été victime le vapeur Shun-Tien.

Nankin, 19 juin.

Le gouvernement de Nankin a donné pour instructions aux autorités militaires de la Chine du nord de n'épargner aucun effort pour retrouver les pirates et tirer de leurs mains les captifs. Des troupes ont été dirigées sur la région de Liching, où, croit-on, les bandits se proposent de se réfugier avec leurs prisonniers.

Tché-Fou, 19 juin.

Le croiseur japonais Tenryu, ancré à Daïren, est arrivé à Tché-Fou, le bruit ayant couru qu'il y aurait parmi les prisonniers faits par les pirates plusieurs Japonais.

Bagarre politique à Bruxelles

Bruxelles, 19 juin.

Lundi soir, un groupe de dinasos (fascistes) était attablé dans un cabaret de la rue de l'Ecole, à Molenbeek. Tout à coup, une troupe d'usafs (Union socialiste antifasciste) arriva et l'un de ceux-ci lança une chaise de la terrasse sur les dinasos. Ceux-ci ripostèrent en lançant leurs verres. Un des assaillants sortit alors un revolver et tira cinq coups de feu sur les dinasos, dont deux furent blessés.

Les vitres de l'établissement furent brisées à coups de boulets.

La police étant survenue sur les lieux de la bagarre, les belligérants se dispersèrent. L'un d'eux a été arrêté.

L'Allemagne et ses créanciers

Washington, 19 juin.

Le président Roosevelt et le département d'Etat étudient le projet de la Grande-Bretagne de saisir les fonds commerciaux de l'Allemagne pour compenser le non-paiement des dettes étrangères allemandes.

Le gouvernement américain peut prendre des mesures semblables, mais n'a arrêté encore aucune décision à ce sujet.

LES JUIFS D'ALLEMAGNE

Berlin, 20 juin.

Conformément à la loi sur la confiscation des fortunes dont les détenteurs sont ennemis de l'Etat ou de la nation, la police secrète a ordonné la confiscation de la fortune, des archives et du matériel de bureau de la Ligue ouvrière juive et de ses sous-sections. Cette confiscation est faite en faveur de l'Etat prussien.

LES AFFAIRES DE CUBA

La Havane, 19 juin.

L'enseigne de vaisseau Jorge Quintina a été arrêté sous l'inculpation de désertion et complicité dans la tentative d'attentat contre le président Mendieta, vendredi dernier. Il a été incarcéré à la prison de la Cabana.

Le conflit du Chaco

Washington, 20 juin.

Le gouvernement bolivien a informé la Colombie et le Pérou qu'il accepte le principe de leur médiation dans le conflit du Chaco. Il suggère la réunion d'une conférence qui aurait pour but de rétablir la paix.

DE LA BONNE HUMEUR EN TUBES

se vend partout sous le nom de Crème Razvite qui supprime le biaiureau et le savon pour se raser. On l'étend en un clin d'œil avec le doigt et le rasoir glisse ! Plus de coupures ni d'irritation ; une sensation de douceur délicieuse. Pour une barbe très dure, bien mouiller avant l'application. Si vous ne le trouvez pas chez votre fournisseur, envoyez Fr. 1.50 en timbres à Uhlmann-Eyraud, S. A., Genève, qui vous fera livrer un tube pour 30 barbes. (Se recommander de ce journal.) 917/1

Les confidences de M. Frot à ses frères de loge

L'Action française a publié le compte rendu d'une « tenue secrète » du Grand-Orient qui eut lieu jeudi, 14 juin, rue Cadet, et au cours de laquelle M. Eugène Frot, ex-ministre de l'Intérieur, fit un long discours sur les événements de février.

M. Frot débuta par une critique des mœurs politiques :

« Les députés, dit-il, confondent mission avec fonction. Ils s'imaginent être des fonctionnaires immuables ; ils ont, eux aussi, leur retraite assurée et, au lieu de considérer leur rôle comme celui d'arbitres des différents intérêts économiques, se querellent sur des questions de politique.

« Notre faute à nous, républicains, c'est d'avoir laissé le peuple assister à ces luttes politiques stériles, à cette carence gouvernementale. Et naturellement, ce peuple ne sachant plus à qui se vouer cherche de tous côtés la formule qui le tirera de là. Il se laisse emporter vers diverses solutions qui toutes tendent vers un régime d'autorité. »

M. Frot ayant conclu à la nécessité d'un « gouvernement autoritaire de gauche » exposa ensuite l'historique des événements de février :

« Il ne faut faire un reproche qu'à nous-mêmes de ce qui s'est passé le 6 février. Nous n'avions alors qu'un gouvernement qui n'a pas su faire preuve d'autorité au moment voulu, parce qu'il n'était pas sûr que ses ordres seraient suivis.

« La nuit du 6 février et la journée du 7 ne furent que des hésitations et un manque de décision de la part du gouvernement. Dans la nuit du 6 au 7, M. Martinaud-Déplat me communiquait à l'intérieur les décisions arrêtées en conseil de cabinet à la Chambre et qui envisageaient la répression totale des troubles. Le président du Conseil me priait de lui faire connaître quels étaient les moyens que je comptais utiliser pour y parvenir.

« Je demandais trois choses :
1° Des arrestations illégales et multiples ;
2° La proclamation de l'état de siège ;
3° L'ouverture d'une information pour complot contre la sûreté de l'Etat.

« Les arrestations illégales et multiples auraient été légalisées ensuite par le fait de l'ouverture de l'information pour complot contre la sûreté de l'Etat.

« L'état de siège nous rendait les maîtres absolus et je persiste à considérer, après quatre mois de réflexion, que c'était là la véritable solution, car il permet d'arrêter qui l'on veut, comme on veut, de perquisitionner où l'on veut, de saisir ce que l'on veut et d'avoir le contrôle de la presse par la censure. Mais sa proclamation soulevait des difficultés d'ordre législatif et, pendant une partie de la nuit, textes en main, nous discutâmes sur la question de savoir si Paris était encore ou non une place forte depuis la destruction des fortifications. Nous étions divisés en deux camps, si je puis m'exprimer ainsi, d'une part les légalistes, MM. Daladier et Penancier ; d'autre part, je ne dirai pas les illégalistes, mais les actionnistes, M. Cot et moi. Les premiers se rangeaient à l'idée de faire voter une loi par la Chambre qui nous donnerait tous les pouvoirs de l'état de siège, sans cependant proclamer celui-ci, et qui nous conserverait la direction de la police et de l'armée, car le gouvernement n'était pas sûr de l'obéissance des généraux.

« Dans la journée du 7, alors que l'on procédait aux arrestations, j'appris que M. Daladier faisait donner des ordres contradictoires, et, d'autre part, qu'aucune instruction n'avait été ouverte pour complot contre la sûreté de l'Etat. Alors, seulement, n'ayant pu faire proclamer l'état de siège, ne pouvant endiguer le mouvement populaire et n'ayant qu'une police qui avait le quart de son effectif hors de combat à opposer à des manifestants qui revenaient armés et en nombre accru ; ne sachant pas quelle serait l'attitude du gouvernement militaire de Paris et du général Gouraud, il ne me restait plus que la mitrailleuse comme solution. Mais, vous comprendrez, mes frères, que je ne pouvais prendre seul cette décision. Mon chef de gouvernement ne sachant que faire et n'ayant pas l'énergie de prendre ses responsabilités, comme je ne pouvais passer par-dessus lui, alors seulement je parlai de fichier mon camp. »

L'Action française, qui fait suivre ce discours de détails sur la « tenue secrète », demande que, vu l'importance de ces révélations, M. Frot soit à nouveau entendu par la commission d'enquête.

NECROLOGIE

M. Charles Dusserre

A Lausanne, vient de mourir, dans sa soixante-quatrième année, M. Charles Dusserre, qui fut maître de sciences naturelles au collège d'Yverdon, puis chimiste à la fabrique d'engrais chimiques de Fribourg, chef du laboratoire de contrôle à la Station cantonale d'agriculture du Champ-de-l'Air, et, de 1898 à 1930, chef de la Station fédérale de chimie agricole, à Lausanne.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

La chaleur en France

Depuis plusieurs jours, une chaleur extraordinaire pour le mois de juin accable les Parisiens : le thermomètre a marqué, hier mardi, 34 degrés à l'ombre, alors qu'on n'avait jamais eu à la même époque plus de 32 degrés et que la moyenne est de 23 degrés environ.

La province n'est pas épargnée et dans certaines régions, la sécheresse est en passe de causer un véritable désastre. Dans le nord, les herbages sont brûlés.

Un raz de marée

On mande de Baltimore (Etats-Unis), qu'une marée d'une force inaccoutumée sévit sur la rive ouest de la baie de Chesapeake. Elle a détruit, la nuit dernière, les travaux de protection des rives et les quais, causant des dégâts aux îles de Baltimore et d'Annapolis.

Les accidents de mines

Un coup de grisou s'est produit dans une mine japonaise de la région de Matsura de Saga. Trente-quatre mineurs sont portés manquants et sept ont été retirés de la mine grièvement blessés.

Orage et grêle en Allemagne

Un orage extrêmement violent s'est abattu hier mardi, sur la région de Steding, près de Brême, causant d'énormes dégâts aux cultures des champs et aux arbres fruitiers qui ont particulièrement souffert de la grêle.

La foudre incendiaire

La foudre est tombée, hier mardi, sur une ferme du village de Reetzow (Poméranie), provoquant un gros incendie qui a détruit 11 maisons. De nombreuses pièces de bétail ont péri dans les flammes.

Chute d'un avion yougoslave

Au cours d'exercices, dans la nuit de lundi à hier mardi, un avion militaire yougoslave est tombé près de Belgrade, par suite d'une avarie de moteur. Le pilote a été tué, l'observateur a été grièvement blessé.

L'incendie d'Alsace

Les troupes appelées lundi soir pour combattre l'incendie du Vieil-Armand, près de Mulhouse, ont réussi à circonscire le feu. Tout danger d'extension est conjuré.

Culbute d'un autocar

A Saalfeld (Saxe), hier mardi, un autocar dans lequel se trouvaient 55 membres d'une société féminine évangélique, a culbuté en descendant une route à forte pente. Trente personnes ont été plus ou moins grièvement blessées.

SUISSE

Le drame de Rancate

L'agriculteur Fasola, de Rancate, qui, dans un accès de folie, avait frappé le fiancé de sa fille avec une faux et s'était tranché la gorge ensuite, est décédé. Il était âgé de 50 ans. Le fiancé se trouve dans un état grave.

Fasola avait été enfermé durant plusieurs mois à l'asile d'aliénés de Casvegno.

Une arrestation

Un individu nommé Arnaldo Favaro, de Milan, recherché par les autorités de Trieste pour banqueroute frauduleuse, a été arrêté, hier mardi, à Lugano. Il avait attiré l'attention sur lui au bureau de l'émigration, parce qu'il voyageait dans les campagnes de Lugano, engageant des paysans pour l'Angola portugais. Il sera extradé.

Forêt en feu

Hier lundi, un incendie de forêt a éclaté au bas des gorges de Court, au-dessus du quartier de la Verrerie, près de Moutiers (Jura bernois). Le feu s'est propagé avec rapidité dans les forêts de la Bourgeoisie et des Chemins de fer fédéraux. Les équipes volontaires et les sapeurs pompiers combattent à grand-peine le fléau, étant donné la déclivité du terrain et le danger que présente l'éclatement des rochers sous l'effet de la chaleur. On compte déjà quelques blessés. Le manque d'eau gêne considérablement la lutte contre le feu.

Maisons incendiées

Lundi après midi, la maison de la famille Rawlyer, à Brügg (Berne), a été incendiée par l'explosion d'un appareil de chauffage à l'esprit-de-vin. Le feu se répandit avec rapidité au deuxième étage, et en très peu de temps toute la maison était la proie des flammes. On ne put sauver que le mobilier du rez-de-chaussée. Le propriétaire subit une perte considérable.

Un incendie a détruit, hier matin, mardi, à Courroux (district de Delémont), la maison Violat, propriété de Mme veuve Blaser et fils, qui y exploient un café. La cause du sinistre n'est pas connue. Le bétail a pu être sauvé, mais non le mobilier.

Contrebandiers et douaniers

Un groupe de contrebandiers qui cherchaient à passer en Italie des sacs de tabac, de café et d'autres marchandises a été aperçu par un détachement de gardes italiens. Les contrebandiers venaient de franchir la frontière, dans la région du Monte Albano (val Morobbia, frontière italienne). Les gardes ont fait feu contre les contrebandiers, dont deux ont été tués. Deux autres, grièvement blessés, sont mourants.

Une escroquerie à Phéritage

La police de Lugano vient d'arrêter une femme de la Suisse allemande sous l'inculpation d'escroqueries pour une somme totale de 100,000 francs. Cette dame, qui prétendait attendre un magnifique héritage, avait obtenu d'importants crédits à Lugano, Paradiso, Agno, Bellinzona, Giubiasco et dans d'autres localités. Elle avait loué un luxueux appartement à Lugano. Il semble qu'il n'existe pas la moindre trace du fameux héritage.

Les méfaits de la foudre

Hier matin, mardi, près du Landeron, une mort tragique a été causée par la foudre. M. Emile Muriset se trouvait dans son jardin, en compagnie de sa fillette Colette, âgée de quatre ans, quand, soudain, un coup de tonnerre retentit. M. Muriset reçut un choc à la tête et resta étourdi pendant quelques instants. Lorsqu'il se releva, il vit sa fille étendue sur le sol. Il la prit dans ses bras et constata avec une douleur indicible qu'elle était déjà froide. Tous les efforts qu'on fit pour la ranimer furent vains.

Au village de Lignières (Neuchâtel), la foudre est tombée sur la maison de M. Georges Bonjour. Le feu se propagea avec une extrême rapidité et les pompiers ont eu de la peine à combattre le sinistre par suite du manque d'eau. La maison a été entièrement détruite. Une partie du mobilier est resté dans les flammes.

Un Fribourgeois arrêté à Genève

On a arrêté hier, à Genève, un nommé Urban Sch., âgé de 41 ans, Fribourgeois.

Administrateur de la société anonyme, *La Cuisinière moderne*, il avait encaissé pour plus de mille francs de factures sans en rendre compte. Il fut prié de démissionner et s'engagea à rembourser. Mais il ne remboursa rien et encaissa encore 600 fr. dus à la société qui l'avait chassé.

La vie économique

Le marché-concours de Saignelégier

Les préparatifs ont commencé pour l'organisation de la plus importante manifestation hippique qui se déroule annuellement en Suisse : le marché-concours national de chevaux et le concours hippique de Saignelégier.

Cette manifestation, si favorable à l'élevage du cheval suisse, aura cette année une importance encore plus grande que d'habitude, du fait qu'il y aura une plus forte répartition des primes aux éleveurs.

D'autre part, les frais de transport de tous les chevaux achetés au marché-concours de Saignelégier et expédiés en Suisse seront supportés par l'organisation.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au 20 juillet, pour le marché-concours de chevaux, et jusqu'au 5 août, pour les courses et le concours hippiques.

On peut obtenir programmes et règlements au secrétariat d'organisation, à Saignelégier.

Les négociants en vin

L'assemblée générale de l'association suisse des négociants en vin, qui s'est tenue à Berne, fut fréquentée par des représentants de toutes les parties du pays venus en très grand nombre. M. Emile Obrist, de Vevey, fut réélu président central pour une nouvelle période administrative.

Au premier rang des délibérations fut le paragraphe « Vin » de l'arrêté fédéral sur les denrées alimentaires, et, par dessus tout, la question de l'introduction d'une autorisation pour le commerce des vins.

Comme suite au rapport du secrétaire central, M. Lütshg, de Berne, l'assemblée prit position à l'égard du récent projet d'impôt fédéral sur les boissons et le point de vue fut adopté à l'unanimité que le commerce suisse des vins, abstraction faite de son opposition de principe, ne saurait en tout cas accorder son approbation qu'à un système fiscal qui imposerait les mêmes devoirs à tous les milieux intéressés au commerce des vins.

Une protestation particulièrement énergique a été élevée contre la solution envisagée, au terme de laquelle le vin suisse serait soustrait à l'impôt en de très fortes quantités, quand il serait livré directement du producteur au consommateur, sans passer par le commerce des vins ou les débits de boissons. Il a été résolu que les démarches nécessaires seraient accomplies à ce sujet auprès des autorités.

Pour finir, le vœu fut généralement exprimé qu'il fallait agir pour que les fixations actuelles du contingentement de l'importation des vins fussent mieux adaptées aux conditions de fait du commerce des vins.

ARMÉE SUISSE

Les aumôniers militaires

La Société des aumôniers de l'armée suisse, réunie lundi et hier mardi, à Morges, sous la présidence du capitaine-aumônier Maurice Mayor, a entendu une conférence du colonel commandant de corps Henri Guisan, sur *L'âme de notre armée et le rôle social de l'officier*.

L'assemblée a examiné l'affiliation de la société à la Ligue suisse pour la défense de l'armée, la question des cours pour aumôniers proposés par le Département militaire fédéral, et désigné comme président M. le capitaine-aumônier Beck, révérend curé à Lucerne, aumônier du régiment 19.

TRIBUNAUX

Le procès du livre « Mon combat » de Hitler

Le Tribunal de commerce de la Seine a rendu son jugement dans l'affaire de la traduction française du livre de Hitler : *Mein Kampf* (*Mon combat*). Il a donné gain de cause à l'éditeur allemand et interdit la mise en vente de la traduction française.

Le jugement rendu par le tribunal de commerce interdit la vente et la traduction de l'ouvrage sous astreinte de 100 francs par infraction. Il condamne les traducteurs à un franc de dommages-intérêts, ainsi qu'aux dépens. Il ordonne, en outre, la destruction des exemplaires saisis, ainsi que des clichés.

Dans l'exposé des motifs, le jugement récuse la thèse soutenue par les traducteurs, qui alléguaient la francophilie de M. Hitler pour invoquer la nécessité, dans l'intérêt public, de la publication en France d'une traduction non expurgée de l'ouvrage.

Le tribunal fait observer que, dans les pays civilisés, la nécessité ne crée pas le droit.

Mein Kampf est l'œuvre de M. Hitler qui, par l'intermédiaire de son éditeur allemand, en refuse actuellement la traduction en français. Les traducteurs, conclut l'exposé des motifs, ne sont pas fondés à apprécier l'intérêt public que pourrait présenter cette publication.

Aérostation

A la mémoire d'un aéronaute suisse

Un monument funéraire à la mémoire du capitaine aéronaute suisse Edouard Spelterini, de Bazenheid-Kirchberg (Saint-Gall), a été solennellement inauguré, hier mardi, à Vöcklabruck (Haute-Autriche). Ce monument est un don de la patrie et des amis suisses du capitaine, décédé à Zipf, en 1931, à l'âge de soixante-dix-neuf ans, et enterré à Vöcklabruck.

Participaient à la cérémonie l'archiduc Joseph-Ferdinand, différentes autres personnalités princières, les autorités et la population. La ville était pavoisée aux couleurs suisses et autrichiennes. Le colonel Mesmer prit la parole au nom de l'Aéro-Club suisse, et le prince Kinsky au nom de l'Aéro-Club autrichien.

Le bourgmestre de Vöcklabruck a pris possession du monument qui sera placé sous la sauvegarde des autorités.

PETITE GAZETTE

Les fêtes du Mont-Saint-Michel

Le 24 juin, dans la vieille abbaye normande, les Amis du Mont-Saint-Michel célébreront le cinquantième centenaire de la victoire des chevaliers normands, vainqueurs des Anglais qui, au temps de la guerre de Cent Ans, assiégèrent le Mont durant vingt-deux ans.

Le primat de Normandie, S. Exc. Mgr Du Bois de La Villerabel, archevêque de Rouen, présidera les offices religieux, qui auront lieu dans la basilique abbatiale, en présence de Mgr l'archevêque de Rennes, de Dol et Saint-Malo ; de Mgr Louvard, évêque de Coutances et d'Avranches ; de Mgr Pasquet, évêque de Sées, et du R. Père Dom Cabrol, Abbé de Farnborough.

A midi, les Amis du Mont-Saint-Michel réuniront en un banquet, qui sera présidé par le directeur général des Beaux-Arts, les chefs des familles des descendants des Chevaliers défenseurs du Mont-Saint-Michel, héros de la victoire du 17 juin 1434, qui délivra la forteresse-abbaye de la contrainte anglaise après un siège de vingt-deux ans. Cette victoire sembla le premier signal de la retraite des armées anglaises. A 15 heures, le *Te Deum* sera chanté dans l'église abbatiale par la maîtrise de l'institut d'Avranches. A 16 heures, réunion organisée par les Amis du Mont-Saint-Michel, avec conférence de l'historien Pierre Champion. Récitation de l'*Ode aux chevaliers montois* par M. Eugène Le Mouel et signature du Livre d'or, par les descendants des Chevaliers.

La ville du Mont-Saint-Michel fera un chaleureux accueil à ceux qui iront, le 24 juin, célébrer le haut fait historique auquel prirent part les moines de l'abbaye, les bourgeois, les marchands et les pêcheurs de l'héroïque petite cité.

Bains Schlegwegbad Emmental
Alt. 1000 m
Source ferrugineuse — Grandes forêts — Promenades — Cuisine et cave renommées — Prosp. Auto-service 3 fois par jour, station Oberdiessbach. 2077
Se recommande : Famille Mathys-Mauerhofer

AVIATION

Un raid suisse dans les Balkans

La « Swissair » organise pour le 26 juin, avec un des avions rapides « Lockheed », un vol de propagande : Zurich - Naples - Athènes - Istamboul (Constantinople) - Belgrade - Zurich. L'avion se chargera du transport pour n'importe quelle destination de lettres et cartes postales non recommandées pourvu que le poids n'en excède pas 20 gr.

L'horaire est fixé comme suit : départ de Dübendorf à 2 heures du matin, passage à Naples à 5 heures, à Athènes à 9 heures et arrivée à Istamboul vers midi. Un arrêt de deux heures y est prévu pour l'oblitération de toute la correspondance. Le retour s'effectuera par Belgrade et les Alpes orientales et l'atterrissage à Dübendorf est prévu avant la nuit.

Ce sera le plus long vol postal qui ait été jusqu'ici exécuté en une journée. Au total, le parcours sera de 4300 km. La taxe sera de 2 fr. par envoi, lettre ou carte postale, sans distinction de destination. Les envois seront oblitérés en rouge avec un timbre à date spécial et l'inscription « Swissair » Balkanflug 1934. En outre, les envois seront timbrés au passage à Istamboul et à l'arrivée à Zurich.

On peut adresser les envois sous enveloppe affranchie avec la mention « Balkanflug » au bureau postal de Zurich I, Briefversand, jusqu'au 25 juin, à 18 heures.

AUTOMOBILISME

Après les « 24 heures » du Mans

La course des « 24 heures » du Mans fut, comme toujours, fertile en enseignements. Pour les techniciens, c'est l'épreuve annuelle qui compare les mécaniques et les aménagements d'une automobile ; c'est un banc d'essai unique. Quant à l'ingénieur des ponts et chaussées, il trouve matière à étudier sur des revêtements routiers soumis en un court temps à plus de cent mille passages.

La liberté laissée aux concurrents d'employer un carburant de leur choix a vu les Britanniques marquer dans l'ensemble leur préférence pour le carburant ternaire (essence de pétrole, benzol et alcool), préconisé par l'office national des combustibles liquides.

L'intérêt de l'épreuve se résume pratiquement dans la victoire des cylindres de 1080 à 1100 centimètres cubes.

En effet, on peut établir la répartition suivante de 44 voitures parties et de 23 voitures classées :

5 litres : 1 partant, 0 à l'arrivée ; 3 litres 500 : 1 partant, 0 à l'arrivée ; 3 litres : 1 partant, 1 arrivant ; 2 litres 500 : 6 partants, 1 à l'arrivée ; 2 litres : 2 partants, 0 à l'arrivée ; 1500 cm³ : 10 partants, 6 arrivants ; 1100 cm³ : 12 partants, 9 arrivants ; 1000 cm³ : 4 partants, 2 arrivants ; 970 cm³ : 4 partants, 3 arrivants ; 950 cm³ : 3 partants, 1 arrivant.

C'est donc la moyenne cylindrée qui triomphe et dans des conditions honorables, car, si l'on prend le parcours total fait par les 9 voitures de 1100 cm³, on obtient la moyenne individuelle de 2353 kilomètres, et la moyenne horaire de 98 kilomètres, contre 120 kilomètres 300 seulement à l'équipe victorieuse de l'épreuve, d'ailleurs victime de son réservoir d'essence, qui dut être réparé tant bien que mal.

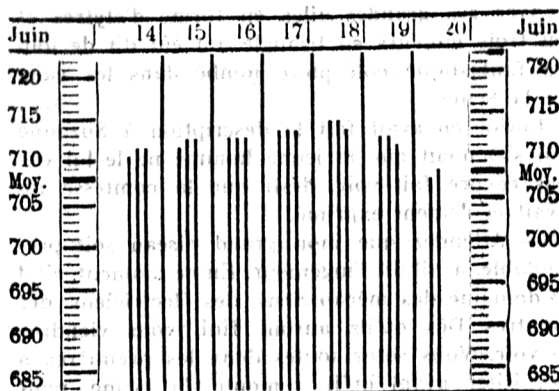
Les techniciens sont arrivés à réaliser avec des voitures de moins de 1000 cm³ des vitesses supérieures à 100 à l'heure et l'équipe française Sebilleau et Delaroché, du Mans, sur une 1473 cm³, a réalisé 112 kilomètres 778 de moyenne.

Les Anglais fournirent une démonstration remarquable. A l'arrivée, on compte 16 voitures anglaises — dont 6 dans les sept premiers —, 6 voitures françaises et une italienne. Une marque anglaise, la Riley, réalisa un record. Sur 6 voitures parties, 6 arrivèrent.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

20 juin

BAROMÈTRE



THERMOMÈTRE C.

Jun	14	15	16	17	18	19	20	Jun
7 h. m.	13	16	13	15	18	20	14	7 h. m.
11 h. m.	22	22	20	24	26	27	14	11 h. m.
7 h. soir	21	20	21	25	26	13		7 h. soir

Temps probable

Zurich, 20 juin, 11 h. du matin.

Ciel très nuageux, variable. Encore quelques pluies. Température en baisse.

Nouvelles de la dernière heure

Une démarche française à Berlin et à Varsovie

Paris, 20 juin.

(Havas.) — Le Petit Parisien dit que le gouvernement français a fait faire à Berlin, ainsi qu'à Varsovie, une démarche particulièrement pressante pour que soit sympathiquement étudiée par le gouvernement allemand comme par le gouvernement polonais le nouveau projet de pacte que les trois Etats baltes (Estonie, Lituanie, Lettonie), viennent de négocier, pacte politique et économique analogue à celui qui unit les Etats constitutifs de la Petite-Entente.

« Nous n'avons pas l'impression, ajoute le Petit Parisien, que, jusqu'à présent, Varsovie ait accueilli avec plus d'enthousiasme que Berlin la démarche française qui est, ajoute-t-il, postérieure à la fois à l'entrevue de Venise et à la visite du Dr Gœbbels en Pologne. »

Après les entretiens de Venise

Paris, 20 juin.

(Havas.) — Le correspondant du Matin à Rome écrit :

« M. Suvich a reçu, hier mardi, l'ambassadeur de France, pendant une heure environ et a insisté particulièrement, dans cet entretien, sur la portée des conversations qui s'est référée à l'indépendance autrichienne, au désarmement et à la Société des nations. »

« Le bruit court, d'autre part, que M. Mussolini, comme suite à sa conversation avec M. Hitler, a exprimé le désir de s'entretenir avec le chancelier Dollfuss et que celui-ci entreprendrait bientôt un voyage à Riccione. »

D'après le correspondant particulier du Jour à Rome, le ministre d'Autriche, au cours des deux entretiens qu'il a eus, hier mardi, avec M. Suvich, lui a fortement représenté la force grandissante du nationalisme-social en Autriche et la position de plus en plus critique du gouvernement Dollfuss. On ajoute même que le remède à cette situation serait d'un ordre tel qu'il dépasserait les possibilités de l'Italie.

« On découvre, en rapprochant ces faits de diverses insinuations, ajoute ce correspondant, que M. Hitler espérait emporter d'assaut l'assentiment de l'Italie à la chute du gouvernement Dollfuss. Irrité de la résistance qu'il rencontrait, il aurait même, dit-on, songé à quitter Venise, le soir du premier entretien. Quoiqu'il en soit, il est certain que l'Italie a reconstitué un abondant dossier des manquements envers l'indépendance autrichienne, dossier documenté même de photographies. Mais, M. Hitler s'est opposé à ce que le dossier fût seulement ouvert. »

M. Mussolini dénonce l'envahissement économique pratiqué par le Japon

Milan, 20 juin.

Le Popolo d'Italia publie sous le titre : Occasions perdues, un article attribué à M. Mussolini où on lit notamment :

« Au grand regret du gouvernement de Tokio, M. Kuramoto, vice-consul japonais a été retrouvé sauf sinon sain. Il n'est pas encore à même de préciser les détails de son aventure. Les précisions qu'on en donne ne sont pas satisfaisantes, mais elles sont manifestement inexactes. Une chose est certaine : l'occasion, cette fois-ci, a été perdue. Officieusement, le gouvernement de Tokio avait fait savoir au gouvernement de Nankin sa vive désapprobation de l'incident : à ses yeux, le cas Kuramoto était comparable à celui du chancelier de la légation japonaise à Pékin, assassiné lors de la révolte des Boxeurs. Les Japonais avaient déjà fait des préparatifs militaires et le gouvernement impérial était prêt à établir au cœur de la Chine sa propre police. »

« Qu'espère le Japon ? Il profite des moments les plus difficiles de la situation politique européenne pour développer son plan de conquête graduelle de la Chine. D'autre part, hier encore, il offrait un arsenal de guerre complet à la Roumanie. A qui la faute ? L'Europe a suivi une politique tortueuse : elle a voulu et elle n'a pas voulu en même temps. Ensemble, elle a fait et défait. Qui en profite ? C'est le Japon. »

« Les jaunes, — et ce n'est plus une métaphore, — sont aux portes. Il suffit de considérer les symptômes de cette audacieuse conquête progressive des marchés orientaux d'abord, des marchés occidentaux, ensuite, pour comprendre comment l'Europe continue à perdre du terrain, aujourd'hui sur un rythme déjà accéléré, qui demain, se précipitera peut-être encore. Le nombre, c'est la force : forts de leur nombre, les jaunes prennent leurs positions et lancent leur défi à l'Europe. Kuramoto est un signal d'alarme et en même temps un point de départ. Kuramoto retrouvé, l'occasion est perdue, mais la partie, pour qui feint de ne pas s'en apercevoir, est simplement ajournée. »

La Petite-Entente

Bucarest, 20 juin.

(Havas.) — La séance d'hier mardi du conseil de la Petite-Entente a été consacrée à un examen des rapports entre la Petite-Entente et ses voisins. C'est ainsi qu'on a examiné la question des pactes régionaux et qu'on a décidé de poursuivre l'action menée jusqu'à aujourd'hui dans ce sens et d'élargir autant que possible la sphère sur laquelle peuvent s'étendre les pactes de sécurité réciproque. Il est vraisemblable que, dans

les mois qui vont suivre, on assistera à un resserrement des liens entre la Petite-Entente d'une part, et de l'autre, les Etats balkaniques et la Russie, sur la base de pactes régionaux.

Une déclaration du roi de Roumanie

Paris, 20 juin.

(Havas.) — L'envoyé spécial du Petit Parisien à Bucarest a été reçu par le roi Carol. Le journaliste français ayant fait allusion aux intentions de dictature ou de semi-dictature qui ont été récemment prêtées au roi, celui-ci a répondu qu'il considérait que, en Roumanie, le régime parlementaire qui est entré dans les mœurs devait être maintenu, mais il s'est élevé avec vigueur contre le verbiage stérile qui démoralise la nation et entrave les actes de ses dirigeants. En quittant le souverain, le journaliste a reçu du roi un message destiné au peuple français dans lequel le roi se félicite des bonnes relations franco-roumaines et particulièrement de la visite de M. Barthou.

Les créances des Etats-Unis sur l'Europe

Washington, 20 juin.

(Havas.) — Le président Roosevelt, le Département d'Etat et la Trésorerie ont étudié les problèmes financiers pendans entre les Etats-Unis et le reste du monde, et les moyens de recouvrer une partie des créances américaines. Ils ont envisagé :

1° Pour parer au moratoire allemand, d'arrêter les paiements des dividendes sur les titres américains détenus en Allemagne. (La balance commerciale germano-américaine favorable aux Etats-Unis, interdit l'institution d'un clearing (système de compensation) comme celui qui est envisagé en Angleterre et en France) ;

2° L'application de la mesure Harrison, qui, avec l'approbation du président Roosevelt, bloquerait jusqu'à la fin du moratoire allemand 20 millions de dollars destinés au remboursement des dommages de guerre ;

3° Les possibilités de recouvrer au moins une partie des dettes de guerre ;

4° Enfin, la continuation de leurs efforts pour régler la question des dettes de l'Union des Soviets pour que la Russie échappe à la loi Johnson.

La remonétisation de l'argent aux Etats-Unis

Washington, 20 juin.

(Havas.) — Le président Roosevelt a signé la loi sur la remonétisation de l'argent, autorisant le gouvernement à affecter des achats d'argent métal jusqu'à concurrence de 25 % de la réserve métallique des Etats-Unis.

La zone démilitarisée des Dardanelles

Londres, 20 juin.

A en croire le Daily Telegraph, M. Litvinof, ministre soviétique des affaires étrangères, se serait montré vivement déçu en apprenant que, à la suite des entretiens que Tewfik Rouchdy bey a eus avec sir John Simon, le ministre des affaires étrangères de Turquie, aurait renoncé à son intention de demander une modification du régime de la démilitarisation des Dardanelles.

« M. Litvinof, écrit ce journal, avait, en effet, formé le projet de mettre la Grande-Bretagne en présence d'une alternative dont le premier terme aurait été un pacte naval méditerranéen, l'autre une modification de l'accord définissant le régime des Dardanelles. La Turquie s'est cependant refusée à jouer le rôle qui lui avait assigné la Russie dans ce petit jeu de « marchandage diplomatique » contre la Grande-Bretagne, qui n'aurait pas manqué de troubler les relations excellentes existant entre Londres et Ankara. On apprécie ici hautement l'attitude de la Turquie en l'occurrence. Certes, il convient de remarquer que, par ailleurs, la Turquie a déclaré nettement, en adhérant au pacte balkanique, qu'elle ne prendrait part à aucun conflit contre les Soviets. Mais c'est que la politique de Mustapha Kemal pacha est d'esprit pacifique et réaliste. »

L'ambassadeur d'Allemagne à Moscou

Zurich, 20 juin.

Selon les renseignements de la Neue Zürcher Zeitung, le bruit de rappel de l'ambassadeur de l'Allemagne à Moscou, M. Nadolny, se confirme. Le mouvement imminent qui affectera les principaux postes diplomatiques n'a pas encore été officiellement publié en Allemagne. La retraite de M. Nadolny des services diplomatiques doit être attribuée à la divergence d'opinions de l'ambassadeur et du gouvernement du Reich en ce qui concerne la question d'un Locarno oriental.

Les juifs en Allemagne

Ansbach (Bavière), 20 juin.

Le tribunal d'Ansbach a condamné à diverses peines de prison dix-neuf membres de la Jeunesse hitlérienne de Gunzenhausen qui, le 25 mars, à la suite d'une querelle de café, avaient organisé une chasse aux juifs, opérant une rafle de la population israélite, dont tous les membres furent brutalisés et jetés en prison. Deux juifs, sous le coup des mauvais traitements qu'on leur avait infligés, s'étaient ôté la vie. Le tribunal a reconnu le fait de ce double suicide comme imputable aux auteurs de l'affaire.

L'affaire Stavisky

Paris, 20 juin.

(Havas.) — Dans son audition par la commission d'enquête, M. Marcombes a indiqué que

Bonnaure l'avait informé, au début de janvier, que Stavisky se trouvait dans un rayon de 30 à 50 km. de Servoz (Haute-Savoie), mais sans vouloir préciser davantage. Mais, a ajouté M. Marcombes, les policiers étaient déjà sur la trace de Stavisky et le recherchaient à Chamonix même.

Le renchérissement du pain à Moscou

Moscou, 20 juin.

Le prix du kilo de pain, dans les magasins réservés à la population communiste, a été élevé de 35 à 70 kopeks, pour le pain noir et de 71 kopeks à un rouble 71 kopeks pour le pain blanc.

Dans les magasins « publics », c'est-à-dire ouverts à la population non communiste, le pain noir coûte 3 roubles le kilo et le pain blanc 4 roubles. (Le rouble vaut théoriquement 2 fr. 50 suisses.)

Culpabilité d'un directeur de banque aux Etats-Unis

New-York, 20 juin.

(Havas.) — Le jury de la cour fédérale a rapporté un verdict de culpabilité sur toutes les questions contre M. Joseph Harriman, fondateur et ancien président de la Harriman National Bank and Trust Co., et a acquitté M. Albert Murray Austin, vice-président, sur lequel M. Harriman tenta de porter ses responsabilités.

M. Harriman était accusé d'avoir détourné 1,713,000 dollars et employé 600,000 dollars de fonds et titres appartenant à la banque pour soutenir sa position personnelle en bourse en actions de la banque Harriman.

Le jugement sera rendu le 27 juin.

Un avis épiscopal au sujet de l'abbé Lambert, élu maire d'Oran

Oran (Algérie), 20 juin.

Mgr Durand, évêque d'Oran, a fait lire, dimanche, à toutes les messes, un communiqué où il rappelle que M. l'abbé Gabriel Lambert est en état d'insubordination vis-à-vis de son propre archevêque de Toulouse, qui a dû lui refuser le « celet » ou passeport ecclésiastique ; qu'il lui est de plus interdit de célébrer la sainte messe dans le diocèse d'Oran pour de graves infractions à la discipline ecclésiastique ; qu'enfin il n'a pas le droit d'exercer des fonctions municipales sans une autorisation de la hiérarchie, qu'il ne peut la recevoir dans la situation canonique où il se trouve. L'évêque prie Dieu pour que M. l'abbé Gabriel Lambert se conforme aux « principes d'ordre et de hiérarchie », avant tout à ceux qui régissent la vraie religion à laquelle il appartient par le baptême et de solennels engagements et qui interdisent le scandale.

SUISSE

Un emprunt neuchâtelois

Neuchâtel, 20 juin.

Le Conseil d'Etat soumet à la ratification du Grand Conseil un projet d'emprunt 4 % de 16 millions destiné à combler les déficits des trois dernières années.

Dénouement mortel

Mendrisio, 20 juin.

A l'hôpital de Mendrisio est décédé le jeune Croci qui, à la fin de la semaine dernière, fut assailli par le père de sa fiancée, au cours d'un accès de colère et grièvement blessé.

Chambres fédérales

Berne, 20 juin.

Le Conseil national a abordé ce matin le compte d'Etat pour 1933.

M. Meyer, chef des finances, a constaté que les recettes n'ont que peu diminué. Ce qui a provoqué le déficit, ce sont les dépenses. Une de nos recettes les plus stables sont les douanes ; elles se sont augmentées de 350 % depuis 1848.

M. Meyer a déclaré que l'ajournement de l'impôt sur les boissons ne signifie nullement le retrait du projet, qui fait partie du programme financier, qui doit être exécuté intégralement. Le Conseil fédéral maintiendra scrupuleusement le plan d'amortissement, prévu pour les 5 années à venir.

La dette fédérale est actuellement de 5 milliards, ce qui doit nous engager à veiller au crédit de l'Etat. Il importe pour cela de maintenir le franc à la parité or. M. Meyer a combattu toute l'idée d'inflation.

Le Conseil des Etats a adopté un arrêté accordant des concessions de foncières.

FRIBOURG

Un clocher frappé de la foudre

On nous téléphone d'Estavayer-le-Lac : La foudre a frappé hier soir le clocher de l'église de Morens et a provoqué un commencement d'incendie. Heureusement, les pompiers ont pu le maîtriser. Il y a quelques dégâts pas très importants.

CALENDRIER

Jeudi, 21 juin

Saint Louis de GONZAGUE, confesseur

Saint Louis, fils du marquis de Gonzague, fut un prodige de piété et de vertu. A 17 ans, il entra dans la Compagnie de Jésus, et mourut à 23 ans, victime de sa charité, en soignant les malades atteints d'une affection contagieuse. († 1591.)



TIR FEDERAL FRIBOURG 1934

21 juillet-5 août

Le comité de tir

Le comité de tir du Tir fédéral de Fribourg a tenu une grande assemblée à l'hôtel de Fribourg. Près de deux cent cinquante membres y assistaient. L'assemblée, présidée par M. Widmer, avait pour but d'orienter tous ceux qui seront appelés à collaborer au comité de tir sur le travail accompli jusqu'ici par ce comité et donner des indications générales aux commissaires de tir.

Après que M. Widmer eut souhaité à tous la bienvenue, il indiqua en quelques mots les observations faites par le Comité central de la Société suisse des carabiniers relativement à la ligne de tir. Puis, M. le capitaine Dessibourg donna diverses instructions concernant le tir d'essai du 15 juillet. Il releva tout particulièrement les facilités de transport accordées aux participants de ce tir d'essai, dont le plan de tir sera exactement pareil, sauf en ce qui concerne les épreuves spéciales, à celui du Tir fédéral lui-même. Seule la dotation sera évidemment inférieure.

M. Hæring donna ensuite un aperçu de ce que seraient le concours de la coupe et les innovations prévues. Après quoi, M. Alfred Corboud, président de la société organisatrice, entretint l'assemblée du concours de sections, tandis que M. le lieutenant-colonel Marro, aidé de MM. Hæring, Suter et Gfeller, donnaient des instructions au personnel. Ensuite de quoi, M. le lieutenant-colonel Léo Meyer donna des explications fort goûtées relativement au concours d'armée, tandis que M. Andrey, architecte, traita du match intercantonal.

Finalement, M. le colonel Weissenbach, remplaçant M. le conseiller d'Etat Bernard Weck, parla au nom du comité d'organisation.

Une promenade sur la place de fête et au stand termina cette importante assemblée.

Quelques souvenirs de 1883

Au cours de l'assemblée de la Société des carabiniers de Bellinzone, on a rappelé que c'est aux Tessinois que revient l'honneur et le devoir d'accompagner la bannière fédérale au Tir fédéral de Fribourg.

Comme de coutume, un train spécial sera organisé.

En 1883, lors du premier Tir fédéral tessinois, ce furent les Fribourgeois qui accompagnèrent la bannière fédérale à Lugano. On leur fit un accueil enthousiaste.

On sait par les chroniques de ce temps que, tout le long du parcours du train spécial, d'Airolo à Lugano, les gares étaient décorées, les villes, villages, bourgades avaient leurs ornements des grands jours. Les populations manifestèrent leur joie par de bruyants applaudissements.

A Faido, on offrit le vin d'honneur et des discours furent échangés entre le syndic Solari et M. Perrier, qui fut plus tard juge fédéral. Il était le père de M. Ernest Perrier, actuellement Frère Nicolas.

A Biasca, le syndic Rosetti prononça un discours, auquel répondit M. Boéchat, vice-président du comité d'organisation de Fribourg.

A Bellinzone (ceci est reproduit textuellement

d'un journal de l'époque), une foule immense accourut à la gare pour saluer la bannière fédérale. On y remarquait les autorités cantonales et communales, les sociétés patriotiques avec leurs drapeaux et la musique de la ville. Pendant que les gracieuses jeunes filles faisaient circuler le vin d'honneur, M. Ernest Bruni souhaitait, en langue française, la bienvenue à la bannière fédérale et aux Confédérés de Fribourg et d'au-delà du Gothard. M. Perrier, procureur général de Fribourg, lui répondit et remercia le canton du Tessin de son brillant accueil fait soit à la bannière, soit aux Fribourgeois.

D'enthousiastes acclamations et des coups de canon, tirés depuis le château Saint-Michel, saluèrent le drapeau à son départ de Bellinzone. A Lugano, la réception fut triomphale. A 7 h. 30 du soir, le canon annonça l'arrivée du train spécial qui provoqua un « vivat » retentissant.

Ce fut un moment, écrit un chroniqueur du temps, solennel, un de ces moments d'émotion qui élèvent l'âme.

Un cortège se forma ; on y vit figurer un détachement militaire, les autorités civiles de Lugano, puis venait la bannière fédérale portée par le major Raymond de Boccard, et entourée par le drapeau cantonal et celui de la Société des carabiniers de Lugano. Les Fribourgeois suivaient avec leur drapeau cantonal, les membres du comité, la musique de Landwehr de Fribourg, le comité d'organisation du tir, les tireurs et carabiniers de Fribourg.

Le cortège se déroula sous les fleurs et au milieu d'un concours de population énorme et enthousiaste. La bannière fédérale fut ensuite déposée à l'hôtel Washington.

Tous les Fribourgeois remercièrent chaleureusement les Tessinois de leur grandiose réception. Le souvenir de cette manifestation patriotique n'est pas effacé complètement, et dans quelques semaines, les Tessinois retrouveront chez nous les mêmes sentiments patriotiques et le même accueil.

Les Tessinois pourront dire à Fribourg, comme déjà un représentant de cette ville le fit en 1883 : « Noble bannière, tu portes dans tes plis l'esprit et le cœur de la patrie, l'amour et la solidarité de tous tes enfants, tu représentes l'indépendance et la liberté. »

Société d'histoire

On nous prie de rappeler l'assemblée générale de la Société d'histoire, qui aura lieu, demain, jeudi, à 2 h. 1/2, à l'Hôtel suisse. Conférence par M. Pierre de Zurich, sur Pierre-Nicolas Chenaux.

Un squelette d'enfant

Les ouvriers occupés à la correction de la route d'Inriaux, entre Fribourg et Bulle, ont mis au jour, ce matin mercredi, un squelette d'enfant, enfoui à 70 cm., près d'un bois. On pense qu'un corps d'enfant a été enterré là il y a une vingtaine d'années.

Il y aura une enquête.

Ecoles primaires de la ville de Fribourg

Demain jeudi, 21 juin, à 8 h., examens de la 5^{me} classe des garçons de langue française des Places, au Pensionnat (M. Piller).

Le même jour, à 8 h., examens de la 5^{me} et 6^{me} classe des garçons de langue allemande de l'Auge (M. Aeby).



Produits Bourgeois S. A., Lausanne

L'anniversaire de la bataille de Morat

La grande fête des écoles de Morat coïncidera cette année avec l'anniversaire de la bataille de Morat, vendredi 22 juin. L'une et l'autre manifestation auront donc, de ce fait, un éclat tout particulier. Le Conseil d'Etat a délégué, pour le représenter, M. Joseph Piller, directeur de l'instruction publique. M. Buchs participera à la fête à titre particulier, comme donateur du drapeau des cadets.

Nos jardins publics

La ville de Fribourg fait sa toilette des grandes fêtes pour le Tir fédéral. Les façades de nombreux immeubles sont restaurées, de magnifiques marquises sont élevées sur les terrasses des cafés et établissements publics.

Le jardinier-chef de la cité, M. Marcel Nicolet, travaille avec ardeur, aidé par un personnel dévoué, à nous doter de beaux jardins publics. Tout le monde admire la belle plantation du jardin près du Funiculaire, et qui représente l'insigne que portent les membres des divers comités du tir.

Marche

Voici les résultats obtenus par les marcheurs fribourgeois au Grand prix vaudois, disputé dimanche passé, à Lausanne. Dans la catégorie des « as », Charles Bardy s'est classé neuvième. Dans la catégorie des débutants : 5. Gilbert Lottaz ; 6. Linus Schmidt ; 9. Charles Kurt ; 10. Hermann Sauter ; 13. François Clément.

Juniors : 1. Charles Poffet.

Dans le classement interclub, les Fribourgeois ont obtenu le 2^{me} rang pour la catégorie des débutants. Plusieurs marcheurs ont abandonné la course à cause de la chaleur torride.

Quant aux marcheurs qui ont terminé l'épreuve, on ne peut que les féliciter pour leur cran et leur volonté.

Gymnastique

A la fête des gymnastes nationaux de Martigny, M. Philippe Volery, Fribourg, Ancienne, s'est classé premier dans la catégorie des invités avec 95 points 25. Il a obtenu une couronne.

M. Hans Niederhauser, de Fribourg, a reçu un prix avec 86 points.

Ce qui a fait ses preuves
est toujours préféré.

Pour le café, c'est le cas
de la



qui aujourd'hui encore
se trouve à la tête de
tous les adjuvants.

Le secret du disque

par Paul SAMY

— C'est une chance ! fit le chauffeur Hasbein. J'y tenais, à cette clef. Et il n'a pas dit, demanda-t-il, où on l'avait trouvée ?

— Probablement dans le quartier où travaille son patron. Tu as dû la laisser tomber en route. Il avait fait plusieurs garages avant de venir ici. Moi, je ne me serais pas donné cette peine. C'est tout de même pas un bijou et il avait aussi bon compte de la déposer aux objets trouvés. Il y a de chics types, et le bonhomme n'a voulu me laisser ton outil que contre un reçu. Il a prétendu que ça valait de l'argent : deux cents francs qu'il a dit.

— Un peu plus, fit le chauffeur. Mais ce n'est pas tant pour le prix que je le regrettais. Il est très commode et se plie à plusieurs usages.

Il s'en allait avec sa clef vers sa voiture qu'il venait de ramener, quand, se ravisant, il demanda :

— Ma bagnole numéro 2 est prête ?

— Demande-le à Augustin, fit le mécanicien ; c'est lui qui s'en est occupé.

— Parce qu'il me la faut à 8 heures. Je dois aller prendre chez lui mon patron ; juste le temps de manger un morceau.

Si l'inspecteur Natier l'avait vu à ce moment, il n'eût point imaginé que ce grand garçon placide fût capable des noirs desseins qu'il lui prêtait.

Il avait accepté avec plaisir, mais sans transport, la trouvaille de son outil et rien n'indi-

quait dans sa conversation avec le mécanicien qu'il en eût la conscience plus légère.

Cette clef, qui avait servi à briser les épaisses verrières du studio de Suresnes, aurait dû cependant, dans une seconde de surprise, mettre sur sa physionomie un trait révélateur du cambriolage de l'usine.

Mais non. Sa physionomie restée impassible indiquait qu'il ne se rappelait de rien.

Il avait perdu cette clef quelque part, lui ou un autre, il ne savait où. On la lui rapportait, il en était heureux, sans plus.

Rien sur sa figure, dans sa démarche, maintenant qu'il était seul, certain que personne ne pouvait l'observer, n'aurait pu faire supposer à Natier, s'il l'avait vu à ce moment, que ce chauffeur était bien celui qu'il cherchait.

Il en aurait eu la déception, comme Parent et lui en avaient éprouvé une, en assistant à la confrontation du même chauffeur avec le cafetier de la rue des Gardes.

— S'il ment, il ment rudement bien, avait dit alors Natier.

Mais, là-bas, dans le cabinet du juge, s'il mentait devant quelqu'un, il pouvait du moins mentir pour se défendre. Cependant, ici, loin des regards, qu'avait-il besoin de se faire un visage trompeur ?

S'il était vraiment le coupable que croyait l'inspecteur, celui-ci avait raison de dire à son collègue Parent :

— C'en est un qu'on ne peut prendre que la main dans le sac...

XX

Tout ceci se passait à l'insu de l'ingénieur et de Suzanne dont les rencontres se faisaient plus rares par l'obligation où se trouvait Lorient de

présider aux premières heures du matin à l'équipement mécanique de son hydravion, ce qui l'obligeait à se lever tôt.

Ce travail se prolongeait également le soir à la leur des réflecteurs électriques, ce qui ne permettait guère au jeune homme de s'absenter longtemps.

Tout au plus pouvait-il, parfois, après un rapide dîner, aller en vitesse voir sa fiancée et saluer la comtesse quand celle-ci se trouvait rue Poncelet.

Résignée, Suzanne ne proférait aucune plainte. Tout au plus laissait-elle percer sur son visage sa peine d'être privée si souvent de la présence de l'ingénieur.

Ce dernier la devinait et avait des mots de tendresse pour la consoler.

— Je souffre autant que vous, ma chérie, lui disait-il, de nous voir si rarement, mais ces vilains jours auront bientôt une fin. Dès que tout sera mis en place et que les moteurs fonctionneront, je redeviendrai libre.

Il lui disait encore :

— Vous ne vous imaginez donc pas, Suzy, que c'est à notre liberté, à notre bonheur, à notre union que je travaille en ce moment. Le moteur type de mon hydravion représente pour nous la fortune. Les marchés déjà conclus avec notre usine nous assurent du moins l'aisance. Suzy, que nous allons être heureux !

Elle lui répondait par un regard plein d'affection.

Cela le consolait de tout et il retournait plein d'entrain à son travail, un travail qu'il lui tardait de terminer, pour reprendre l'autre, celui qui attendait un concours financier pour se matérialiser et jeter le monde aéronautique dans l'étonnement.

Une conférence de M. Gaston Castella

Sous les auspices de la société Renaissance, M. Gaston Castella, professeur à l'Université, fera ce soir, à 8 h. 30, à l'hôtel de l'Etoile, une conférence sur les origines de la grande guerre.

Tous ceux que le sujet intéresse sont cordialement invités à cette conférence.

Le port de Morat

Depuis plusieurs jours, les eaux sont tellement basses, dans la Broye, que les bateaux de Neuchâtel ne peuvent plus atteindre le lac de Morat. Tout le trafic est donc interrompu. Le trafic local, assuré par le canot à moteur *Bubenberg*, est, lui aussi, arrêté. Le *Bubenberg* risquerait de s'enliser dans son port.

On projette la création d'un nouveau port, un peu plus large que l'actuel, pour le *Bubenberg*.

RADIO

Judi, 21 juin

Radio-Suisse romande

6 h., leçon de gymnastique. 12 h. 29, signal de l'heure. 12 h. 30, dernières nouvelles. 12 h. 40, gramo-concert. 16 h., émission commune, concert par l'Orchestre Radio-Suisse romande. 18 h., *Pour les petits*. 18 h. 20, intermède de disques. 18 h. 30, les prévisions sportives de la semaine. 18 h. 50, *Le coin des bridgeurs*. 19 h. 10, *Pour ceux qui aiment la montagne*. 19 h. 30, radio-chronique. 20 h., cabaret-concert par M. René Bersin et sa troupe, avec le concours de Firzel de l'Olympia et de Gaby Ryss. 21 h. 25, *Il était une bergère*, conte en un acte, en vers, d'André Rivoire. 22 h. 5, musique de jazz.

Radio-Suisse allemande

12 h., concert par l'Orchestre Radio-Suisse allemande. 18 h., morceaux pour xylophone et orgue de cinéma (gramo). 19 h. 25, concert par l'Orchestre Radio-Suisse allemande. 20 h. 30, concert d'orchestre à vent. 21 h. 5, concert de musique de chambre. 21 h. 45, concert par l'Orchestre Radio-Suisse allemande.

Radio-Suisse italienne

12 h. 33, concert par le Radio-Orchestre. 20 h., mélodies champêtres par le Radio-Orchestre.

Stations étrangères

Radio-Paris, 12 h. 30, concert par l'Orchestre Victor Pascal. 20 h., chansonniers. Variétés. Tour Eiffel, 20 h. 30, histoire de la sonate, avec le concours de Marie-Antoinette Pradier. Paris P. T. T., 20 h. 30, concert symphonique par l'Orchestre national, avec le concours de M^{lle} Madeleine Whita, de l'Opéra, et de M^{me} Fourgeaud-Grovez, pianiste. Lyon-la-Doua, 20 h. 30, soirée littéraire, organisée par l'Association les amis de la Doua. Bruxelles, 20 h., concert par le Radio-Orchestre. Radio-Luxembourg, 20 h. 40, concert varié par l'Orchestre Radio-Luxembourg. Königs wusterhausen, 21 h., concert par l'Orchestre philharmonique de Berlin. Langenberg, 21 h., concert par le grand orchestre de la station. Heilsberg, 22 h. 45, concert du soir retransmis de Dantzig. Londres (Daventry), 16 h. 5, concert par l'Orchestre du studio écossais d'Edimbourg. Londres régional, 21 h. 15, concert par fanfare militaire. Vienne, 19 h. 55, quelques scènes extraites d'opéras-comiques et interprétées par l'orchestre de la station et des solistes. Rome et Naples, 20 h. 45, concert vocal et instrumental. Œuvres de Beethoven.

Télédiffusion (réseau de Sottens)

8 h. 57 à 9 h., Neuchâtel, signal de l'heure. 14 h. à 15 h. 15, Lyon-la-Doua, radio-concert et conférences. 15 h. 15 à 15 h. 50, Lyon-la-Doua, message de l'oiseau bleu pour les malades. 22 h. à 22 h. 40, Lyon-la-Doua, informations. 22 h. 40 à 1 h., Vienne, musique de jazz.

Il y pensait souvent en se dirigeant à l'aube vers le quai de Suresnes, en amont du pont où l'énorme carapace de l'hydravion, reposant sur ses quatre flotteurs se balançait à peine sous les remous du fleuve agité par le passage des remorqueurs.

On avait transporté là, non sans peine, le gigantesque vaisseau aérien, dont la coque renflée avait l'aspect d'un énorme scarabée.

L'intérieur était meublé de cent petits sièges pour le trafic commercial et qui se supprimaient instantanément pour faire place à deux cents hommes debout et en armes.

Avec ses grandes ailes en forme d'élytres et ses trois moteurs en triangle, on eût dit de loin un fantastique coléoptère tombé dans les eaux de la Seine.

Lorient en avait fait la description à Suzanne qui s'étonnait que le jeune homme ne le lui eût pas encore fait voir, désir que la comtesse lui avait également exprimé.

— Attendez que mon grand oiseau soit présentable, avait dit l'ingénieur. En ce moment, c'est le domaine des mécaniciens, des électriciens, des peintres. Dès qu'ils auront fini, vous viendrez le voir. Vous serez toutes deux les premières à le visiter avant qu'il remonte la Seine pour s'amarrer devant le cours la Reine, au port des Champs-Élysées.

Et, de nouveau, en face de l'énorme machine volante, lui reprenait la tentation de conduire à la conquête de l'air la plus puissante et la plus rapide machine qui eût vu jusqu'ici le jour.

Quelle joie il aurait de faire fonctionner ses moteurs perfectionnés, dont le premier type réduit lui avait valu le record de vitesse et de durée !

(A suivre.)

SPORTS

Le 28^{me} tour de France cycliste.

Moins de quinze jours nous séparent du 28^{me} tour de France cycliste, qu'organise l'Auto, de Paris, et qui se disputera du 3 au 29 juillet.

Le Tour comptera, cette année, près de 4500 km., répartis en 23 étapes prévues comme suit :

Mardi 3 juillet, Paris-Lille : 262 km. Mercredi 4 juillet, Lille-Charleville : 192 km. Jeudi 5 juillet, Charleville-Metz : 161 km. Vendredi 6 juillet, Metz-Belfort : 220 km. Samedi 7 juillet, Belfort-Evian : 293 km.

Dimanche 8 juillet, repos à Evian. Lundi 9 juillet, Evian-Aix-les-Bains : 207 km. Mardi 10 juillet, Aix-les-Bains-Grenoble : 229 km. Mercredi 11 juillet, Grenoble-Gap : 102 km. Jeudi 12 juillet, Gap-Digne : 227 km. Vendredi 13 juillet, Digne-Nice : 156 km.

Samedi 14 juillet, repos à Nice. Dimanche 15 juillet, Nice-Cannes : 126 km. Lundi 16 juillet, Cannes-Marseille : 195 km. Mardi 17 juillet, Marseille-Montpellier, 172 km. Mercredi 18 juillet, Montpellier-Perpignan : 177 km.

Jeudi 19 juillet, repos à Perpignan. Vendredi 20 juillet, Perpignan-Ax-les-Thermes : 158 km. Samedi 21 juillet, Ax-les-Thermes-Luchon : 165 km. Dimanche 22 juillet, Luchon-Tarbes : 91 km. Lundi 23 juillet, Tarbes-Pau : 172 km.

Mardi 24 juillet, repos à Pau. Mercredi 25 juillet, Pau-Bordeaux : 215 km. Jeudi 26 juillet, Bordeaux-La Rochelle : 183 km. Vendredi 27 juillet, La Rochelle-Nantes : 164 km. Samedi 28 juillet, Nantes-Caen : 275 km. Dimanche 29 juillet, Caen-Paris : 221 km.

On sait que le directeur de l'Auto, M. Desgrange, le fondateur de l'épreuve, n'est jamais entièrement content de son œuvre. Il faudrait faire l'historique du Tour pour voir les modifications et les innovations apportées au règlement afin de maintenir l'intérêt des concurrents et celui des innombrables spectateurs.

On aura tout vu : la course d'équipes, au cours de laquelle les grandes maisons de cycles se livraient une guerre commerciale ; l'épreuve individuelle, qui mettait les coureurs dans l'obligation de tout faire eux-mêmes, en dehors des postes de ravitaillement ; les essais sur le nombre des étapes et la longueur de chacune ; après les étapes interminables, dépassant parfois 400 km., disputées tous les deux jours, la période des étapes courtes, se déroulant chaque jour, avec, au pied des Alpes et des Pyrénées, un jour de repos, solution admise l'an passé et que nous reverrons le mois prochain.

Le sens de rotation a lui-même varié : les coureurs se heurtaient tout d'abord aux Alpes, puis aux Pyrénées. Après plusieurs années de sens inverse, M. Desgrange est revenu au parcours nord-est-sud-ouest.

La lutte a maintenant un caractère international. M. Desgrange s'est libéré de la tutelle des maisons de cycles et les fédérations des pays invités délèguent les huit hommes appelés à participer à l'épreuve. Après une équipe mixte austro-suisse, nous revenons à une formation hispano-suisse, les deux pays n'étant pas encore à la hauteur des coureurs italiens, belges, français ou allemands, pour lutter à égalité avec leurs seules forces.

Concours d'athlétisme

L'Association suisse d'athlétisme léger, qui est affiliée à la Société fédérale de gymnastique, a inscrit à son programme les exercices physiques tels que course, saut et lancer, qui, estimée, devraient être pratiqués par la jeunesse dans une plus forte mesure, et, surtout, plus systématiquement.

Afin de gagner la jeunesse à l'athlétisme léger et de la pousser à la pratique des exercices corporels, l'Association organise, pour la première fois dans notre pays, des concours libres. Ceux-ci auront lieu en juin, juillet et août, dans plus de 50 localités de Suisse. Tout Suisse, qu'il soit ou non membre d'une association, pourra prendre part à ces concours, pour lesquels aucune finance d'inscription n'est perçue. Pour les jeunes gens de 16 à 18 ans, une classe spéciale est créée.

Secrétaire de la rédaction Armand Spicher

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Festival « Mon Pays ». — Ce soir mercredi, 20 juin, à 8 h. 1/2, dans la grande salle de la Grenette, répétition générale obligatoire. Contrôle.

Festival « Mon Pays ». — Horaire des exercices de ballets pour demain jeudi, 21 juin, à la Cantine de Givisiez : à 10 h., coucou-prints ; à 11 h., cloches ; à 2 h., maifentzettes ; à 5 h. 1/2, arbalétriers ; à 7 h., cueilleuses ; à 7 h. 1/2, feuilles et brises ; à 8 h. 1/2, drapières. Tous les exécutants sont priés de se rendre pour l'heure exacte à Givisiez.

Festival « Mon Pays ». — Tous les exécutants des ballets sont prévenus que des répétitions se poursuivront à la cantine de Givisiez, samedi

23 juin, dès 16 h. 30, jusqu'à 23 h., et dimanche 24 juin, dès 15 h. jusqu'à 23 heures. L'horaire détaillé sera publié dans les journaux de vendredi. Les autres figurants sont également prévenus que, pour eux, les exercices commenceront à partir du samedi 30 juin. L'horaire détaillé sera communiqué un jour à l'avance dans la presse locale.

La famille de Joseph Guillet, conseiller communal, à Treyvaux, se fait un devoir de remercier vivement toutes les personnes qui lui ont témoigné une si reconfortante sympathie dans le grand deuil qui vient de la frapper. Sa vive reconnaissance va spécialement à M. le Curé, à la maîtrise et à son Directeur, à la Rév. Sœur supérieure et à son école, et au groupement des croisés du Saint Sacrement.

Les familles Meylan, Moser, Ruckstuhl-Werren, profondément touchées des nombreuses marques de sympathie qu'elles ont reçues, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur grand deuil et M. le pasteur Loosli pour ses paroles de consolation.

TRANSPORTS FUNÈBRES A MURITH S A FRIBOURG

CAPITALE

ANNY ONDRA dans BEI DER BLONDEN KATHREIN

CINEMA ROYAL UN CERTAIN M. GRANT

ON DEMANDE une Jeune fille

ESTOMAC

Vente juridique

Vente juridique

UNE MARQUE FRIBOURGEOISE... BERRA à 50 cts. les 10 bouts

Bel appartement

Café ouvrier

BEAUX APPARTEMENTS

Café-Brasserie

Assemblée annuelle de la Fédération des Chasseurs fribourgeois

Avis aux propriétaires

Chemins de fer fédéraux L'Oberland Bernois

Dom Eugène Vandeur

Nouvel arrivage Chaussures Dossenbach

Mme Anita Bopp-Steiner SALON DE COIFFURE

N'avez-vous jamais pensé : J'aimerais manger un peu de corned beef...

C'est la fabrique ROCO qui a toujours les bonnes idées...

Et maintenant, elle vient de lancer la demi-boîte de corned beef ROCO, 200 gr. net à 60 ct.

Ernest ANDRES, Vente en gros des Conserves ROCO FRIBOURG.

Société suisse d'assurances recherche, pour la ville de Fribourg et les environs...

inspecteur

A VENDRE Salon Louis XV

Vente juridique

Vente juridique

Vente juridique

Appartement

Au cœur, aux nerfs, la nuit, le jour café HAG convient toujours

Exigez de votre garagiste

CASTROL

l'huile pour moteurs, dont les prix ont été réduits dès décembre 1933.

Très économique à l'usage, de puissant rendement, elle répond à ce que l'on fait de mieux en huiles lubrifiantes.

Représentants pour le canton de Fribourg :



E. Glasson & C^{ie}
à BULLE

Dépôt à Fribourg :
Matériaux de construction S. A.
Pérolles



SOULIERS DE TRAVAIL
sans coutures derrière
demi-soufflets, bien ferrés
Nos 40-47 **Fr. 9.80**
KURTH, FRIBOURG

Jeune fille

21 ans, connaissant bien le service, demande place comme **sommelière** ou fille de salle. Disponible tout de suite.
S'adresser sous chiffres P 40821 F, à Publicitas, Fribourg.

Jeune homme

25 ans, ayant bonnes références, **cherche place** dans commerce de vin ou magasinier dans dépôt.
S'adresser sous chiffres P 40818 F, à Publicitas, Fribourg.

Genève

A remettre, pour cause maladie, **café-brasserie** centre ville, recettes 80 fr. par jour, loyer 1300 fr.; possibilité d'agrandissement. Reprise : Fr. 17,000.—
S'adr. Régie **SESIANO** et **LENOIR**, Bd. Georges-Favon, 8, GENEVE.

Epicerie-primour

à remettre, à Lausanne, tout de suite, pour cause de maladie, joli magasin clair, sur grande artère bien peuplée. Epicerie-primour, charcuterie, beurre, œufs, vins et bières avec patente. Nécessaire pour traiter agencement et marchandises env. Fr. 10,000.—
Ecrire pour détails sous chiffres Z 7976 L, à Publicitas, Lausanne.

CHEVAUX

pour abattre et accidents sont payés un bon prix par la **Boucherie chevaline centrale**, Louve, 7, LAUSANNE. H. Verrey. Téléphones : Boucherie 29.59. Domicile 29.260

A VENDRE

agencement de magasin, banques avec tiroirs, vitrines, rayons avec 20 tiroirs, etc. (Pressé, pour cause de transformations). Très bas prix.
S'adresser : **Bijouterie**, 81, rue de Lausanne, 81. Téléph. 8.11. 20-6

Employée

connaissant comptabilité et tous travaux de bureau cherche emploi. Eventuellement comme vendeuse.
S'adresser sous chiffres P 40824 F, à Publicitas, Fribourg.



HANRO
Les NOUVEAUTÉS en
Costumes de BAINS

sont arrivées.
Nos coupes sont parfaites.
Les jolis bonnets de bains et les chaussures de bains.

Les Costumes de plage
HANRO
sont jolis et pratiques
Aux Corsels élégants
69, r. de Lausanne
FRIBOURG
Tél. 11.11

Fermier solvable et avec bonne garantie

louerait

pour 22 février 1935, un domaine de 20 à 30 poses.
S'adresser sous chiffres P 13012 F, à Publicitas, Fribourg.

Malgré les chaleurs!
Toujours à l'aise dans les
BALLY VASANO



En été aussi... le pied a besoin de confort et d'hygiène.
Il faut donc chausser du
BALLY-VASANO
assurant aux pieds maintien - soutien - et fraîcheur.
Des lignes répondant aux exigences de la mode estivale, et des formes pour tous les genres de pieds.
Dans ces chaussures seules, vous pourrez goûter pleinement les joies de l'été.



Modèles **BALLY-VASANO**
pour Dames depuis 19.80
pour Messieurs depuis 24.80



Location d'auberge

La commune de Rossens met en location, par voie de soumission, pour le terme de 5 ans, son établissement public sous l'enseigne « Pinte communale ». Entrée en jouissance : 1^{er} janvier 1935. 13035

Prendre connaissance des conditions chez **M. Alfred Favre, syndic**, et lui faire parvenir les offres sous pli fermé pour le 4 juillet, à 18 heures.

Le Conseil communal.

Cours de vacances

organisés par le Canton et la Ville de St-Gall à l'**Institut pour jeunes gens Dr SCHMIDT** sur le ROSENBERG près ST-GALL
Etude rapide et approfondie de la langue allemande. L'unique école privée suisse avec cours officiels. Tous les sports. Situation magnifique. Prospectus par l'Institut Dr Schmidt, St-Gall. 631-3

Vente juridique de fleuries

Jeudi 21 juin 1934, dès 13 heures, devant le domicile de Léonard Mottas, agriculteur, à Pontaux, l'office vendra au plus offrant et au comptant les fleuries de foin et regain d'environ 60 poses, 2 poses de pois et 3 poses de pommes de terre. 12989

Office des faillites de la Sarine.

Remontage

de matelas et meubles rembourrés
Travail soigné 2-6
Se recommande :
W. BOPP, tapissier-décorateur, Fribourg.
Rue du Tir, 8 Tél. 1648.

Changement de domicile

LA CLINIQUE DENTAIRE DU Dr DES-COMBES, actuellement à la rue de Romont, 18 (Café de la Paix), sera transférée dès le

26 juin

à l'**HOTEL TERMINUS**, avenue de la Gare, 11^{me} étage. 158-4

JEUNE commissionnaire

garçon ou jeune fille, pouvant se nourrir et loger à domicile, est demandé pour commerce de la place.
S'adresser sous chiffres P 13037 F, à Publicitas, Fribourg.

A LOUER APPARTEMENTS

avenue de Pérolles, rue de Lausanne et Gambach. 12380
Pour tous renseignements, s'adresser à **M. Guillaume Weck**, rue de Romont, 18, Fribourg, 11^{me} étage.



TUYAUX caoutchouc

meilleur marché qu'avant guerre. 47-18

E. Wassmer, S. A.

A remettre

pour cause majeure, à l'avenue de Pérolles, dans bâtiment neuf, un appartement de 3 chambres, chambre de bain, eau chaude, chauffage général, ascenseur et conciergerie. 40831

Pour traiter, s'adresser : **MM. Piantino, frères.**

ON DEMANDE

à louer appartement de 2 à 3 chambres, cuisine.
S'adr., par écrit, sous chiffres P 40830 F, à Publicitas, Fribourg.

Vie de saint François d'Assise

par S. Bonaventure

traduite du latin
Edition de l'Art catholique

Prix : Fr. 3.20

AUX LIBRAIRIES ST-PAUL, FRIBOURG

FONTE pour toutes industries FABRICATION d'appareils et de machines

Charpentes et constructions métalliques

Fonderies et Ateliers Mécaniques de Fribourg S. A.

2^{me} HYPOTHEQUE

de Fr. 75,000.— au 5 1/2 % est demandée sur 2 beaux bâtiments locatifs à Lausanne

situés dans quartier riche, près Gare Centrale C. F. F., 25 appartements de 3 et 4 chambres de maître, plus bains, bonne cuisine, etc., confort moderne, loués très bon marché avec baux.

Revenu locatif, Fr. 36,060.—. Paiements intérêts du 1^{er} et 2^{me} rang futur, Fr. 20,700.—, soit le 58 % des recettes. Sécurité absolue du placement, divisible en plusieurs cédules. Terme à convenir. Renseignements par notaire. — Prière d'écrire sous chiffres S 7928 L, à Publicitas, Lausanne.

DANS VOTRE NOUVEAU LOGIS UNE MAGNIFIQUE LUSTRIERIE

par le nickelage, le chromage à neuf, le vernissage imitant l'or fin de vos anciens lustres défranchis.

Prix très modérés Travail garanti
Livraison rapide et dans l'ordre d'arrivée des commandes. 198-1

MAISON BUNTSCHU
AD. ZWICK succ.

Court-Chemin, 62 Fribourg